Syndicat Mixte d'Irrigation et de mise en valeur du Forez B.P. 181 - 42604 MONTBRISON Cedex

Téléphone: 04 77 96 10 39 - Télécople: 04 77 58 83 08 - Email: contact@smif42.fr - site: www.canalduforez.fr

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU COMITE DU 24 JANVIER 2023

Etaient présents:

M. BONNEFOY Jean-Yves, Président

Mme BROSSE Chantal, 1ère Vice-Présidente

Mme BRUEL Nicole (absente pour vote CA et BP)

M. CHARRETIER Nicolas

M. COUCHAUD Patrice

M. DALBEGUE Gérard

M. FRECHET Daniel

M. FRECON Laurent

M. FRECON Sébastien

M. LARDON Eric

M. OGIER Yvan

M. PALIARD Rambert

M. REBOUX Georges

M. REVEILLE Yves

M. SANIAL Jean

M. VERNET Gérard

Invités Présents:

M. BERGER Rémi – DEPARTEMENT/PADD/DEEFA

Absents représentés : (voir pouvoir ci-joint)

M. CHAZAL Jacques (pouvoir à M. OGIER Yvan)

Absents ou Excusés:

Mme DARFEUILLE Marianne

Mme FAVARD Marie-Christine - SGC MONTBRISON

Service du S.M.I.F.:

Mme ROSSIGNEUX Annick Mme SONNALIER Isabelle

M. PION Julien

Pouvoir: 1

Feuille d'émargement : 1

Secrétaire de séance: M. REBOUX Georges

SUJETS DEBATTUS

- SUJET 1 PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU COMITE DU 16 DECEMBRE 2022
- SUJET 2 COMPTE ADMINISTRATIF 2022
- **SUJET 3 BUDGET PRIMITIF 2023 ET TARIFICATION**
- SUJET 4 PRIX ELECTRICITE
- SUJET 5 ARRETE CADRE SECHERESSE
- SUJET 6 RESTRUCTURATION DES INSTALLATIONS UZORE
- SUJET 7 LISTE DES MARCHES PASSES EN 2022

INFORMATION PLANNING PROCHAINES REUNIONS DU COMITE/BUREAU A FIXER





PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE 2022 DE SAUR DU CONTRAT EXPLOITATION DU CANAL DU FOREZ

Intervenant M. Guillaume DURAND – Chef de secteur Loire Forez - SAUR MONTROND LES BAINS

Voir Diaporama SAUR

Questions/Réponses/Echanges avec les élus

M. Guillaume DURAND présente sur des courbes le comparatif du prélèvement du canal entre 2003 et 2022 (très fortes années de sécheresse). Les courbes montrent clairement qu'en 2022, le canal a moins prélevé dans la Loire qu'en 2003. Or, il a desservi plus d'eau.

Il montre également sur une autre courbe l'influence du faucardage sur le niveau d'eau du canal.

Il souligne également que la gestion des artères gravitaires à ciel ouvert est chronophage. Cela a été encore pire cette année avec les coupures de rigoles hebdomadaires dues à la gestion des restrictions d'eau.

M. G. DURAND tient à préciser que le SMIF a beaucoup investit pour la sécurité ces dernières années, cela est très appréciable pour SAUR. Le fait que des portails aient été supprimés (grâce à des aménagements nouveaux) facilite beaucoup l'exploitation du canal.

Mme ROSSIGNEUX explique que les crédits prévus au Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI) avec le Département ne permettront pas de réaliser entièrement le programme de travaux de sécurité envisagé jusqu'à la fin 2024.

SUJET 1 – PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU COMITE DU 16 DECEMBRE 2022

Procès-verbal approuvé.

SUJET 2 - COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Voir ANNEXE N° 1 CA 2022

▶ Décisions : - Compte Administratif 2022 approuvé
 Compte de Gestion approuvé

DELIBERATIONS Nº C01-20230124 à C02-5-20230124 et C07-20230124



SUJET 3 – BUDGET PRIMITIF 2023 ET TARIFICATION

Il est rappelé que le 16 décembre 2022, les orientations budgétaires ont été présentées.

Un projet de budget a été établi conformément à ces orientations.

Voir ANNEXES N° 2 BP 2023 et N°2 bis Tarification

Certains élus demandent que le taux du rabais année sèche passe à 75 %.

Décisions : - modification du Budget Primitif 2023 pour intégrer un rabais année sèche à 75%. Cependant, ce rabais ne sera accordé que si l'ASA concernée :

- n'applique pas de forfait de consommation (eau facturée même si elle n'est pas consommée) (seules 2 ASA sont dans ce cas actuellement). Un délai de 3 ans est consenti pour la modification des tarifications.
- intègre le montant correspondant à la facturation du SMIF pour les ¾ de la moyenne des 5 dernières années, dans le tarif fixe de l'ASA.

Il est rappelé que les montants correspondants aux rabais ne doivent pas servir à abonder le budget de fonctionnement des ASA.

Concernant les tarifications des ASA, Mme SONNALIER explique qu'elle a suivi une formation, des actions sont à mettre en place.

Les élus demandent qu'un inventaire des différents principes de tarification soit établi.

Concernant la tarification pour Feurs, une évaluation sera faite pour savoir si l'augmentation du coût de l'énergie électrique justifiera une modification du tarif de vente d'eau à Feurs.

- Budget Primitif 2023 approuvé
- -Tarification 2023 approuvée
- Crédit alloué au Comité d'actions sociales de 18610 €.

DELIBERATIONS Nº C03-20230124 à C06-20230124 et C08-20230124

SUJET 4 - PRIX ELECTRICITE

- Compte-rendu de la réunion du 9 janvier 2023 avec les Parlementaires et le SIEL.
- Voir en ANNEXE N°3: courrier commun SMIF/CA42 avec diaporama SIEL, exposé sur l'évolution des tarifs d'électricité et note complémentaire ASA de France + commentaire SMIF.
- M. OGIER explique qu'il intéressant actuellement d'investir dans des panneaux photovoltaïques. Il existe des systèmes d'autoconsommation partagée, 4 hectares de panneaux produirait la consommation moyenne de toutes les ASA.



SUJET 5 - ARRETE CADRE SECHERESSE

- Consultation du Public sur le projet de modification de l'arrêté cadre sécheresse en cours lancée par la DDT42 du 12 janvier au 1^{er} février 2023 inclus.
- Voir mail de la DDT42 du 11/01/2023 en ANNEXE N°4.
- Présentation de la réponse du SMIF

M. FRECHET intervient pour indiquer que le barrage de Grangent est un barrage « transparent » tant du point de vue des crues que des étiages de la Loire. C'est un barrage hydroélectrique.

A l'heure actuelle, le barrage de Villerest est plein mais ce n'est pas le cas de celui de Naussac. Ce dernier qui fait 180 millions de m3 sert au refroidissement des centrales nucléaires et à l'eau potable de la Ville de Nantes.

Le barrage de Naussac est en partie rempli par un pompage dans l'Allier mais cette année il n'y a pas assez d'eau dans l'Allier pour activer ce pompage.

Pour ce qui est de l'Arrêté Cadre Sécheresse, M. FRECHET comprend tout à fait la position du SMIF.

Actions menées auprès des Membres du SMIF

Les représentants des Communes au Comité décident de proposer aux 35 communes adhérentes un courrier type à adresser à la DDT dans le cadre de la consultation publique.

SUJET 6 – RESTRUCTURATION DES INSTALLATIONS UZORE

• Point sur l'avancement des travaux en cours.

Les travaux pour l'anti-batillage de la retenue sont sur le point de se terminer.

Les travaux pour le reste de l'opération vont débuter.

SUJET 7 - CHOMAGE DU CANAL

M. PION indique que l'Etat des ressources via les rivières ne permet pas de réaliser une mise à sec du canal comme prévu. Des adaptations devront être faites.



SUJET 8 – LISTE DES MARCHES PASSES EN 2022

⇒ Voir tableaux en ANNEXE Nº 5.

Information Planning prochaines réunions du Comité/Bureau à fixer :

⇒ Voir pour programmer les dates des prochaines réunions du Comité/Bureau en fonction des agendas des élus.

Fait à MONTBRISON, le 27 janvier 2023

Le Président du S.M.I.F., Jean-Yves BONNEFOY

Le Secrétaire de séance, Georges REBOUX

10009

P.J.: - diaporama SAUR

- Annexe 1 : CA2022

- Annexe 2 et 2 bis : BP2023 et Tarification 2023

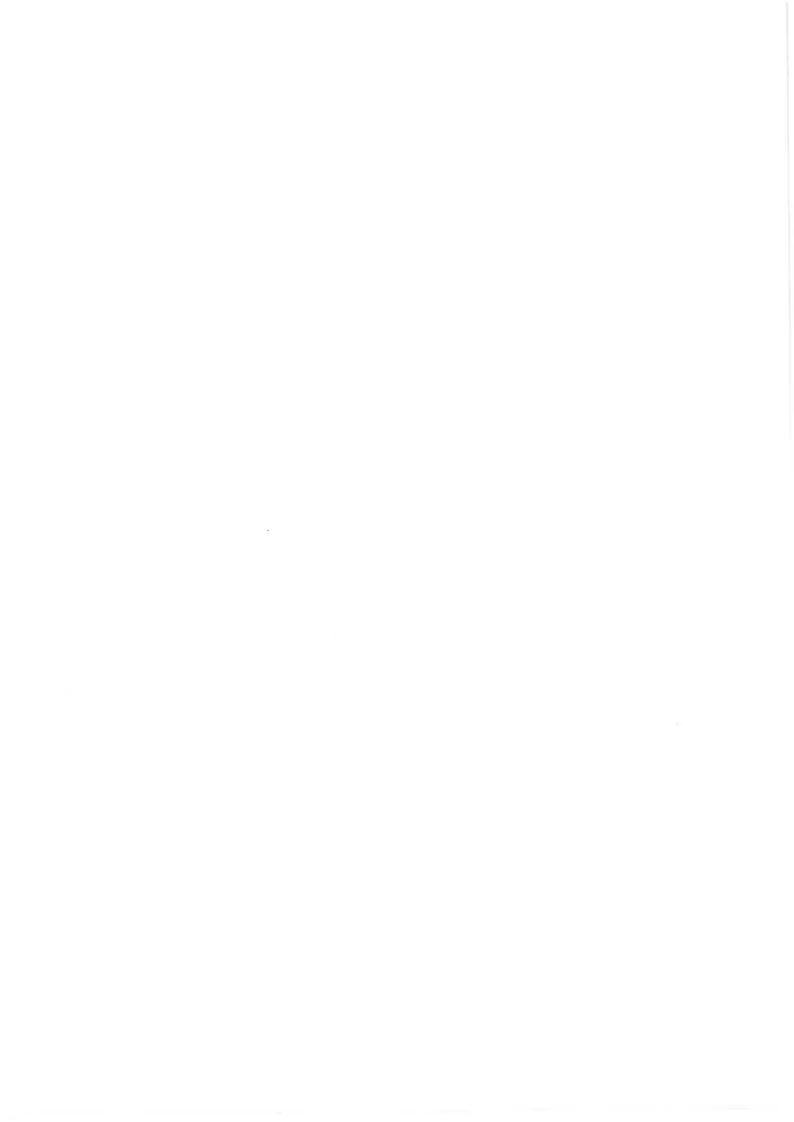
- Annexe 3 : courrier commun SMIF/CA42 évolution tarifs électricité et ses annexes

- Annexe 4 : mail de la DDT42 mise en consultation projet ACS

- Annexe 5 : liste des marchés passés en 2022.

- 1 pouvoir

-feuille émargement



Syndicat Mixte d'Irrigation et de Mise en Valeur du Forez B.P. 181 - 42604 MONTBRISON Cedex

Tél.: 04 77 96 10 39 - Fax: 04 77 58 83 08 - contact@smif42.fr - www.canalduforez.fr

Réunion du COMITE SYNDICAL du SMIF Le Mardi 24 janvier 2023 à 9 H 30

EMARGEMENT

N° D'ORDRE	NOM et Prénom	SOCIETE	SIGNATURE
1	BONNEFOY Jean-Yves	Conseiller Départemental de la Loire	
2	BROSSE Chantal	Conseillère Départementale de la Loire	2
3	BRUEL Nicole	Conseillère Départementale de la Loire	9
4	CHARRETIER Nicolas	Représentant Chambre Agriculture Loire	e
5	CHAZAL Jacques	Président de l'ASA des MONTS DU SOIR	YVAN OFIER POUND
6	COUCHAUD Patrice	Maire de CHAMPDIEU	A
7	DALBEGUE Gérard	Président de l'ASA de La PRA	1
8	DARFEUILLE Marianne	Conseillère Départementale de la Loire	
9	FRECHET Daniel	Conseiller Départemental de la Loire	
10	FRECON Laurent	Membre du Syndicat de l'ASA de CHAMBEON	Jean
11	FRECON Sébastien	Conseiller Municipal de CHALAIN LE COMTAL	Ens 1
12	LARDON Eric	Conseiller Départemental de la Loire	
13	OGIER Yvan	Président ASA de CHAMPDIEU	
14	PALIARD Rambert	Maire de SAINT-PAUL-D'UZORE	- p. h
15	REBOUX Georges	Adjoint au Maire de FEURS	tenerge
16	REVEILLE Yves	Président ASA de ST-RAMBERT	7
	SANIAL Jean	Membre du Syndicat de l'ASA du secteur de L'HOPITAL	12
18	VERNET Gérard	Adjoint au Maire de MONTBRISON	an

BERGER Rémi CD42





Syndicat Mixte d'Irrigation et de Mise en Valeur du Forez

Harvaux : Immouble Le Cauban, 2000 étage, Parc des Comtes du Forez.
Fel. : 04 77 96 10 39 - Fax : 04 77 58 83 08 - E.mail : comucha smif42.fr - site internet : www.conalduforez.fr
Adresse postale : S.M.LL - L. ruc Michel Partier - B.P. 181 - 42604 MONTBRISON Cedex

POUVOIR

(article L2120 Code Général des Collectivités Territoriales)

Je soussigné(e), Madame ou Monsieur... LHALAL... Jacques...

Membre du Comité Syndical,

donne le pouvoir à

Madame ou Monsieur... YUNN OGIEA.

pour me représenter à la réunion du Comité du SMIF

du Mardi 24 janvier 2023 à 9 h 30.

Et de prendre part à toutes délibérations, émettre tous votes et signer tous documents.

Fait à Mardiy le chile...

Le 23/1123

Signature précédée de la mention manuscrite « Bon pour Pouvoir »

Bou par l'OUVOIS

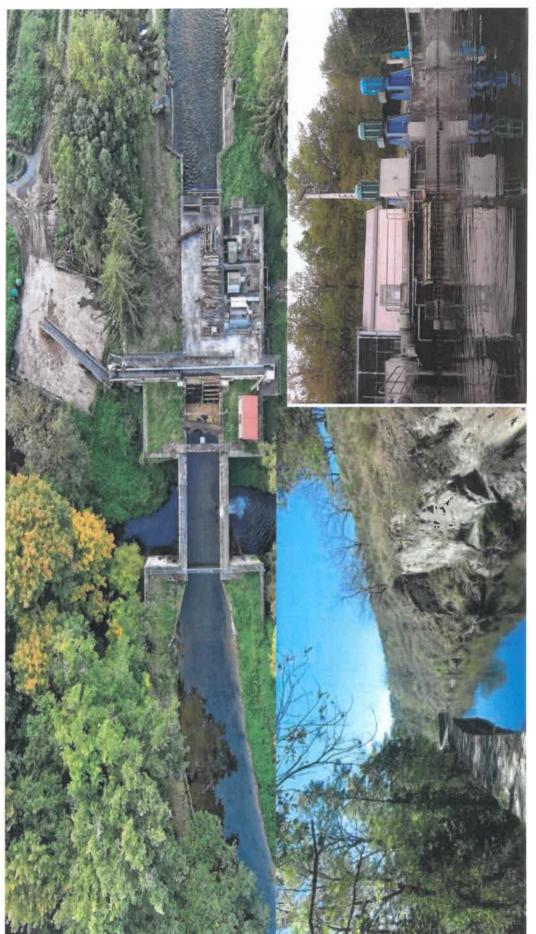






Saul France









L équipe SAUR

- Une équipe spécialisée dans la gestion du canal et de l'irrigation
- Fabrice LOUPE et Stéphane CHAUMARAT 17 ans d'expériences en Irrigation
 - **Guillaume FARJON**
- YANN CHAMOURET embauché depuis 1 an
- Didier MARTIN 35 ans chez SAUR en binôme avec son successeur en 2022 Quentin

DES SOUS TRAITANTS qui connaissent le canal du forez

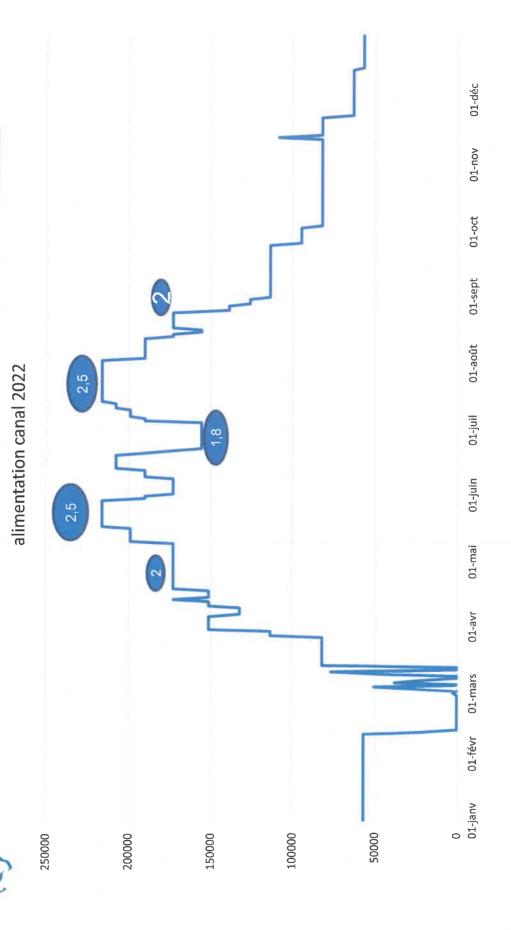
- Eurl Passion Nature (arrachage des plantes aquatiques, maintien des berges en tunage bois)
- Passion nature Forez (terrassement curage, entretien des parties boisées, pose des batardeaux, transfert du bateau....
- Gourbiere Gachet TP (terrassement , curage, reprise de berges en argile, transfert de matériaux)





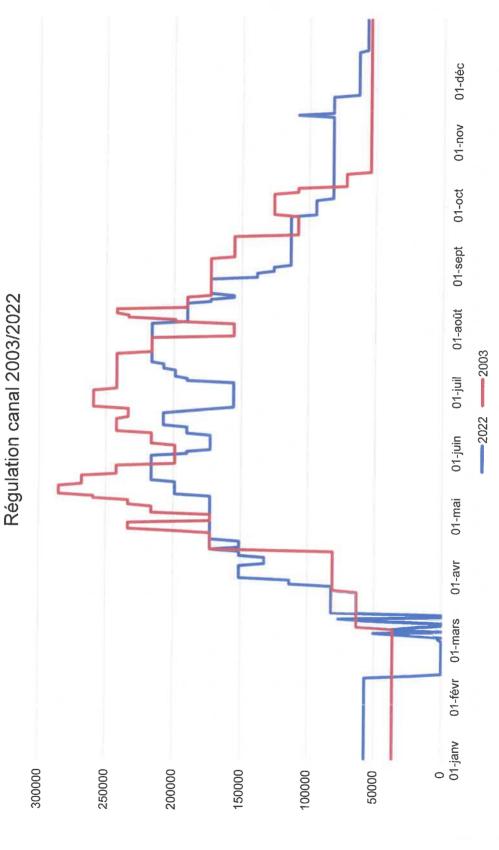


La régulation en 2022









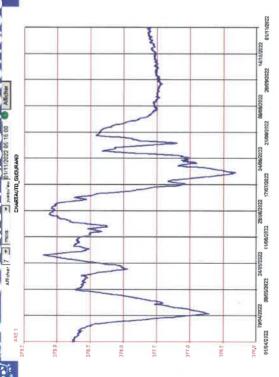


La régulation 2022

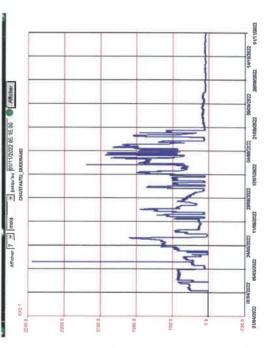
- La forte demande de début de saison a entrainé le passage en débit continu dès le 14/04 à 2 m3/s jusqu' au 25 aout
- Enlèvement des batardeaux le 18 mai pour passage définitif en éclusés, ce choix est principalement guidé par la nécessité de faucarder + cette année passage à 2,5 m3/s
- Passage en éclusés anticipé au 29/08 après un dernier passage sur les plantes aquatiques
- la volonté de déverser le strict minimum en utilisant un maximum les retenues. La régulation cette année a été impactée par les contraintes sur la ressource et



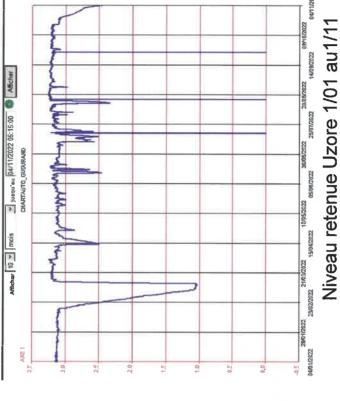
Gestion des refenues



Niveau retenue de Villeroi 1/04 au 1/11



Debit d'entree retenue de Villeroi 1/04 au 1/11



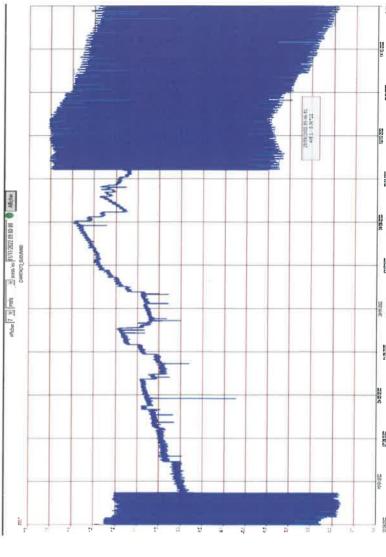
Faucardage 2022

Le faucardage a été réalisé avec le dernier bateau.

La saison 2022 a engendré 19 jours de passages de bateau (22 en 2021) + 16 jours d'arrachage d'algues sur la partie basse en deux campagnes

Le faucardage en bateau
permet la fauche des
plantes aquatiques qui
sont ensuite véhiculées
par l'eau jusqu' au
dégrilleur de la Curraize,
la quantité de plantes
génèrent des plaques de
végétaux qui flottent
doucement a la surface,
le moindre obstacle
bloque le transit = PAS
DE FAUCARDAGE
POSSIBLE AVEC LES
BATARDEAUX SANS
RAMASSAGE





Niveau du canal à Grangent



🔩 Le moment clef de l'année : le chômage du canal

- La phase de préparation :
- L'ajustement des batardeaux et leur étanchement.
- La mise en service de la petite Curraize
- La fermeture des bornes étang et des prises gravitaires.

Les premiers jours :

- Suivi des niveaux et des étanchéités
- Pose des batardeaux argile en eau
- Préparation des pêches
- Pompage des zones de chantiers

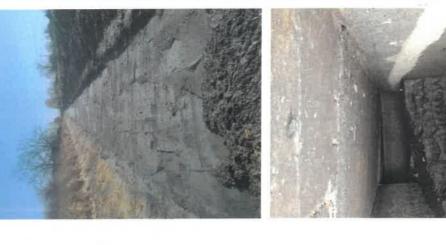




Le moment clef de l'année : le chômage du canal

Les travaux 2022 :

- Réhabilitation siphon impasse du canal
- Curage canal sur 1100 mL avec évacuation des matériaux secteur pk20
- Curage canal Monts d'uzore sur 500 mL +curage de 3 by pass
- Curage des 3 siphons de St Paul d'Uzore
- Nettoyage et curage annuel de la station d'Uzore (filtres, crépines...)
- Ramassage des déchets
- Reprise des bétons aval Bonson jusqu' aux Marmites
- Enlèvements des embacles (murs, Chalain d'uzore et PC Moingt)







Les maintiens de berges

Tunage bois Nique: 300 ML

Le siphon sur 30mL en enrochements

Chanry en réenglaisement RD et RG du pk 35,436 à 35,460 et du PK 35,640à36,144 en aval du siphon de Chanry, maintien de berges réalisés dur bon de commande







Exploitation /maintenance lot 1 et 3

Exploitation du canal :

- Chômage du canal :
- Suivi des portails et clotures
- Suivi des siphons et évacuation des flottants
- Débouchage des rigoles (bullieu + rigoles de St Romain le puy)/
- 4 interventions par semaine pendant l'été / GESTION DES RIGOLES LORS DES RESTRICTIONS
- Nettoyage des plateformes des dégrilleurs (Monts Uzore et Marmittes)
- Pose dépose des batardeaux
- Suivi retenue de Villeroi et Monts Uzore
- Suivi des embâcles
- Réparation trous de rats
- Suivi du développement des plantes aquatiques
- Suivi artère de Poncins débroussaillage et entretien des appareillages
- Faucardage bateau + arrachage à la pelle
- FUITE SUR CANAL EN AVAL DES MARMITES
- Essai vanne des Miauds pour coordination avec Grangent
- Vidange de la retenue Uzore
- Campagne de piégeages importante environ 120 pièces



Fuite sur canal aval marmites









Réseau sous pression :

- Surveillance générale du réseau (suivi des gros consommateurs, recherche de
- Contrôle et entretien des branchements particuliers et des bornes d'irrigation y compris le régulateur de pression, le limiteur de débit et le comptage
- Double relèves des compteurs sur ST cyprien
- Purge des réseaux si nécessaire (limons, corbicules,...)
- Renouvellement des compteurs de + 15 ans
- Graissage de l'ensemble des bornes réseau uzore
- 6 interventions sur bornes (vannage /régulateur /purgeur automatique ...)



Exploitation /maintenance lot 1 et 3

Station Uzore

Renouvellement sonde réservoir

Renouvellement clapet sur pompe hiver

Réparation sur compresseur d'air

Modification télécommande basculement mode été hiver

Les marmites

Renouvellement disjoncteur général 60 A

La Curraize

1 intervention sur tapis pour bourrage et déblocage

Les Vignasses

Contrôle règlementaire sur ballon été et hiver



Programme de renouvellement

- Trop plein bac de Chambéon
- Mise à jour des systèmes de télégestion pour passage en communication GSM carte IP sur l'ensemble des sites.
- Fourniture et pose d'une grille à la vanne du Frécon
- Mise en place d'une protection sur Aqueduc siphon 21,634
- Fuite tuyauterie 700 alimentation du BAC Chalain le comtal



Saur France





- 2 sur l'artère de Poncins diamètre 800 1 sur l'alimentation du bac de dissipation de l'ASA de Chalain le comtal en diamètre
- I sur un raccord fonte à St Etienne le Molard







Les fuites sur Amiante ciment de l'artère de Poncins





Les propositions d amélioration

Mise en place de clapet de barrage en lieu et place des batardeaux	securité/amelioration gestion/economie d'eau	projet /urgent pour Marmites
gestion du debit entrant à Grangent par turbine ou par vanne de décharge	securité/amelioration gestion/economie d'eau	projet a long terme
amelioration du by-pass Marmites	amélioration installation /fiabilisation	urgent/en cours
Renouvellment des bornes Saint Cyprien	amelioration installation /fiabilisation	moyen terme
Mise en place d'un débitmètre surface libre dans les murs /marmites + curraize +rejet	amelioration gestion du canal /acquisition de données	prioritaire
Création d'une vanne de décharge après dégrillage à la Curraize	ameliortaion gestion /risque pollution rivière	moyen terme
automatisation dela vanne de décharge du Moingt	amelioration gestion/economie d'eau	moyen terme
sécurisation des siphons	sécurite	en cours
sécurisation regard de poncins	securite	en cours
Mise en place de dispositif pour la gestion des debits d'alimentation des abonnés SMIF	amelioration de la gestion/gestion des restrictions	court terme
Renouvellement de l'artere de Poncins	continuite de service /amelioration exploitation	moyen terme
fiabilisation et reprise de la prise d'eau sur la rivière Curraize	continuite de service /amelioration exploitation/respect du milieu et de la reglementation	court terme
investissement dans des batardeaux gonflable	gestion du chomage /continuite de service	long terme

MERCI POUR VOTRE ATTENTION !!



NOTE DE PRESENTATION : COMPTE ADMINISTRATIF 2022 SECTION DE FONCTIONNEMENT

R	ECETTES	4-76-76-6-		1 327 084.07
	Crédits ouverts	Crédits réalisés	Différences	Explications
	1 234 042	1 327 084.07	93 042.07	
6419 - Atténuation de charges	2 300	1 870.00	- 430.00	
Chapitre 70 - Produits des services dont	1 061 097	<u>1 107 413.36</u>	46 316.36	
7011 - Vente d'eau dont :	821 947	866 594.46	44 647.46	
Vente pour l'irrigation	45 5 935	474 149.46	18 214.46	m3 excédentaires non prévus pour industriels (10 602 €), irrigants gravitaires facturés car les travaux de l'extension du Poulailler non terminés (4 950 €) et régularisation de m3
Vente pour consommation humaine	366 012	392 445.00	26 433.00	m3 réels 2022 LFA supérieur au forfait et plus de m3 pour Feurs
701241 - Redevance Prélèvement	227 200	226 695.73	- 504.27	
7083- Locations	950	921.88	- 28.12	
70878 - Remb autres redevables	11 000	13 201.29	2 201.29	plus d'analyses refacturées
Chapitre 74 - Dotation et Participation dont :	129 235	142 252.18	13 017.18	
74758 - Participations autres groupements	71 235	70 459.15	775.85	
Concours aux ASA pour secrétariat	39 035	40 052.14	1 017.14	plus de frais de timbres
Participation ASA Guichet unique INERIS N-	600	609.00	9.00	
Participation groupement achat énergie lectrique SIEL	1 000	783.01	- 216.99	
Parts exploitation station des Vignasses N-	10 600	10 187.24	- 412.76	
Parts exploitation station des Monts D'Uzore N-1	20 000	18 827.76	- 1 172.24	estimation en dessous des charges réelles lors du vote du budget

7478 - Autres organismes Energie réservée CNR	30 000	48 185.23	18 185.23	prévision au budget faite sur année moyenne
7488 - EDF m3 économisés	28 000	<u>23 607.80</u>	- 4 392.20	2ème semestre 2021 et 1er semestre 2022 : année 2022 sèche donc moins de m3 économisés
75 - Autres produits divers	10	0.49	9.51	
76 - Produits financiers		34 132,91	34 132.91	Intérêts de la somme déconsignée non connue lors du vote du budget
7718 - Autres produits de gestion courante		33.17	33.17	Dégrêvement taxes foncières
777 - Dotations aux amortissements :	41 400	41 381.96	18.04	

Barbar Saminana Jaka	1 337 339.37			
	Crédits ouverts	Crédits réalisés	Différences	Explications
	_1 533 766.00	1 385 842.68	147 923.32	
<u>Chapitre</u>	e 011 - Charge	s à caractère	général	
	1 082 400	999 432.10	- 82 967.90	
60612 - Electricité	142 000	305 442.43	163 442.43	Année sèche alors que année moyenne prévue
611 - Prestations de services dont :	550 100	419 200.27	<u>- 130 899.73</u>	
Lot 1 Exploitation du Canal	408 600	329 989.73	78 610.27	
Prix 1-1 Exploitation des ouvrages	262 900	259 885.81	- 3 014.19	
Prix 1-2 Renouvellement programmé	60 000		- 60 000.00	prestations réalisées
Prix 1-3 Renouvellement sur bordereau	9 200	-	9 200.00	mais non facturées su 2022
Prix 1-5 Prestations complémentaires	76 500	70 103.92	6 396.08	
Lot 2 Espace verts	102 000	55 411.03	46 588.97	
Prix 2-1 Entretien courant	87 500	40 016.80	47 483.20	économies car moins de prestations réalisées
rix 2-2 Prestations complémentaires	14 500	15 394.23	894.23	

Lot 3 Exploitation St Cyprien Andrézieux et réseau	33 500	33 389.51	- 110.49	
Prix 3-1 Exploitation des ouvrages	23 700	23 681.51	- 18.49	
Prix 3-2 Renouvellement sur bordereau	8 600	-	- 8 600.00	
Prix 3-4 Prestations complémentaires	1 200	9 708.00	8 508.00	déviation non prévue
Missions SPS	6 000	410.00	5 590.00	
614 - Charges locatives et copropriétés	2 000	5 633.23	3 633.23	charges 2021 mises aux
615232 - Entretien du réseau	72 600	21 732.55	- 50 867.45	
<u>Elagage</u>	5 000			Sert d'équilibre du budget 2 337 508.99 € de reports
<u>Clôtures</u>	4 000			exercices précédents. Crédits votés pour 2022: 72 600 € .Moins de travaux réalisés que
Signalisation	6 000			prévus. Un maximum de travaux a été réalisé par le biais du contrat SAUR
Curage contre fossés, siphon	15 000			ou en section d'investissement.
<u>Divers</u>	5 000	6 446.57		
Provision travaux de réparation ouvrage d'art + réseau gravitaire + grosses réparations + effondrement	7 000	15 285.98		Fuites artère de Poncins
Débitmètre rivière la Curraize	9 000			
Auscultation Villeroi	5 000			
Elargissement de berges	15 000			
Contrôle débitmètre	1 600			
6226- Honoraires	3 000	-	- 3 000.00	
637 - Autres Impôts et Taxes	227 800	105 501.00	- 122 299.00	Prévu en dépenses et recettes l'année de prélèvement 2020 mais payé l'année 2021

Les autres différences sont inférieures à 2 000 €

Résultat de fonctionnement 2022	- 10 255.30
Résultat reporté N-1	2 337 509.99
Résultat à affecter	2 327 254.69
BESOIN DE FINANCEMENT SECTION D'INVESTISSEMENT	-
REPORT EN FONCTIONNEMENT	2 327 254.69

Le Budget Primitif 2022 a été voté avec un déficit prévisible de 299 724 €, sur le compte administratif 2022 nous constatons un déficit de 10 255.30 €

Ce différentiel s'explique par :

- Un solde de recettes supérieur aux prévisions pour 93 040 € :

. Les recettes de vente d'eau pour les industriels et la consommation humaine, les intérêts de la somme déconsignée et le remboursement de l'énergie réservée sont supérieures aux prévisions malgré une recette moindre pour les m3 économisés à Grangent.

- Un solde de dépenses inférieur aux prévisions pour la somme de 196 430 €

Moins de dépenses pour les travaux d'entretien, les prestations de service et les redevances Agence de l'eau malgré des dépenses supplémentaires en énergie électrique.

Si les prestations de renouvellement du lot N°1 avaient été facturées sur l'exercice 2022, le déficit aurait été de 79 455 €

SECTION D'INVESTISSEMENT - CA 2022

TAUX DE SUBVENTION	Agend de l'ea Feade	u			35%	37%	voté,					-	40%									
K DE S	Région					25%	1	100		L			%0%									
TAU	Départ ment	e	20%	%09	45%	12%	L	250%	3	80%	80%	3 8	% %	80%	80%	800	80%		80%	8		
RESTES A REALISER SUR BP 2023	Recettes			96 600.00			30 000 00						5 220 000 00			19 000		70,00	00.00	20.000	30 000 00	5 840 530.00
RESTES A REAL!	Dépenses	000	0.0	111 000.00			50 000.00		77 399.71				5 123 252.46	270 000.00	8 530.28	19 880 40	757.59	16 800 06	9 381 00	313 550 00	27 945.00	6 028 497.40
E 2022	Recettes					490 519.37									111 600.00	18 000 00	17 617.00					637 736.37
REALISE 2022	Dépenses								25 132.66	52 566.23					14 765.32	30 119.60	29 361.41			6 450.00	2 055.00	160 450.22
	Crédit Budgétaire	2 750.00	141 000 00	0000	203 888.15	658 679.66	20 000:00	93.48	92 714.65	14 204.23	62 820.00	3 650.00	5 215 900.00	270 000.00	197 493.21	50 000.00	30 119.00	16 800.96	9 381.00	320 000.00	30 000.00	7 339 494.34
	Opérations d'équipement	Inspection des Digues réserve Uzore	Aménagement portails périmètre sécurité	Dérimètre de protection des eaux	Tellingue de protection des éaux	Travaux retenue de Villeroi	Opérations sur réseau	Etude Rénovation Station Mont D'Uzore	Renouvellement équipement électro mécanique	Berges Aval Moingt	Dégrilleur de Villeroi tranche 1	Mesures de rejet Combes	Travaux restructruration installations Uzore	PPI SECURISATION SIPHONS	PPI TRAVAUX REVETEMENTS	PPI REAMENAGEMENT BERGES	PPI MESURES QUALITE EAU CONTINU	PPI CREATION ACCES	PPI ETUDE RENOUV ARTERE PONCINS	VANNE DE REGULATION MARMITTES	RETENUE ST PAUL UZORE PHASE ADM	TOTAL OPERATIONS AFFECTEES
	ž	48	2	ας C	3 3	=	47	72	79	8	82	8	85	88	87	88	စ္တ	8	9	92	83	

5

TOTAL OPERATIONS HON AFFECTEES 1109.16 TOTAL OPERATIONS EQUIPEMENTS 161 559.38 OPERATIONS FINANCIERES Remboursement d'emprunt 31 850.03 régul Excédent de fonctionnement Dépôts et cautionnement ASA desservies par Mont d'Uzore et St Cyprien Charges Investissement ASA desservies par Mont d'Uzore et St Cyprien Remboursement ASA VEAUCHETTE TOTAL OPERATIONS FINANCIERES 126 131.44 TOTAL OPERATIONS D'ORDRE Amortissement des immobilisations TOTAL OPERATIONS D'ORDRE Amortissement des immobilisations TOTAL OPERATIONS D'ORDRE A1 381.96 TOTAL OPERATIONS REELLES 2329 072.78	
TOTAL OPERATIONS EQUIPEMENTS OPERATIONS FINANCIERES Remboursement d'emprunt Excédent de fonctionnement TOTAL OPERATIONS FINANCIERES Amortissement des immobilisations TOTAL OPERATIONS D'ORDRE ATOTAL OPERATIONS REELLES ET D'ORDRE 229	9
PERATIONS FINANCIERES Remboursement d'emprunt régul Excédent de fonctionnement Dépôts et cautionnement versés Charges investissement ASA desservies par Mont d'Uzore et St Cyprien Remboursement ASA VEAUCHETTE TOTAL OPERATIONS FINANCIERES TOTAL OPERATIONS D'ORDRE Amortissement des immobilisations TOTAL OPERATIONS D'ORDRE Amortissement des immobilisations TOTAL OPERATIONS B'ORDRE Amortissement des immobilisations TOTAL OPERATIONS BEELLES ET D'ORDRE 329	18 637 736.37
Remboursement d'emprunt régul Excédent de fonctionnement Dépôts et cautionnement versés Charges Investissement ASA desservies par Mont d'Uzore et St Cyprien Remboursement ASA VEAUCHETTE TOTAL OPERATIONS FINANCIERES TOTAL OPERATIONS REELLES Amortissement des immobilisations TOTAL OPERATIONS D'ORDRE Amortissement des immobilisations TOTAL OPERATIONS D'ORDRE AMORTISSEMENT OPERATIONS D'ORDRE AMORTISSEMENT OPERATIONS D'ORDRE 329	Recettes
régul Excédent de fonctionnement Dépôts et cautionnement versés Charges Investissement ASA desservies par Mont d'Uzore et St Cyprien Remboursement ASA VEAUCHETTE TOTAL OPERATIONS FINANCIERES TOTAL OPERATIONS D'ORDRE Amortissement des immobilisations TOTAL OPERATIONS D'ORDRE Amortissement des immobilisations TOTAL OPERATIONS B'ORDRE ATOTAL OPERATIONS REELLES ET D'ORDRE 2329	03
Excédent de fonctionnement versés Dépôts et cautionnement versés Charges Investissement ASA desservies par Mont d'Uzore et St Cyprien Remboursement ASA VEAUCHETTE TOTAL OPERATIONS FINANCIERES TOTAL OPERATIONS REELLES Amortissement des immobilisations TOTAL OPERATIONS D'ORDRE Amortissement des immobilisations TOTAL OPERATIONS D'ORDRE 41 TOTAL OPERATIONS REELLES ET D'ORDRE 329	41
Dépôts et cautionnement versés Charges Investissement ASA desservies par Mont d'Uzore et St Cyprien Remboursement ASA VEAUCHETTE TOTAL OPERATIONS FINANCIERES TOTAL OPERATIONS D'ORDRE Amortissement des immobilisations TOTAL OPERATIONS D'ORDRE AMORTISSEMENT OPERATIONS D'ORDRE ATOTAL OPERATIONS REELLES ET D'ORDRE TOTAL OPERATIONS REELLES ET D'ORDRE 329	
Charges Investissement ASA desservies par Mont d'Uzore et St Cyprien Remboursement ASA VEAUCHETTE TOTAL OPERATIONS FINANCIERES 126 TOTAL OPERATIONS D'ORDRE Amortissement des immobilisations TOTAL OPERATIONS D'ORDRE ATOTAL OPERATIONS D'ORDRE 41 TOTAL OPERATIONS REELLES ET D'ORDRE 329	00.000 089
Remboursement ASA VEAUCHETTE TOTAL OPERATIONS FINANCIERES TOTAL OPERATIONS D'ORDRE Amortissement des immobilisations TOTAL OPERATIONS D'ORDRE ATOTAL OPERATIONS BEELLES ET D'ORDRE 41 TOTAL OPERATIONS REELLES ET D'ORDRE	12 689.10
TOTAL OPERATIONS FINANCIERES TOTAL OPERATIONS REELLES Amortissement des immobilisations TOTAL OPERATIONS D'ORDRE ATOTAL OPERATIONS B'ORDRE 41 TOTAL OPERATIONS REELLES ET D'ORDRE	1 143.64
OPERATIONS REELLES Amortissement des immobilisations TOTAL OPERATIONS D'ORDRE 41 TOTAL OPERATIONS REELLES ET D'ORDRE 329	693 832.74
Amortissement des immobilisations TOTAL OPERATIONS D'ORDRE TOTAL OPERATIONS REELLES ET D'ORDRE 329	1 331 569.11
Amortissement des immobilisations TOTAL OPERATIONS D'ORDRE 41 TOTAL OPERATIONS REELLES ET D'ORDRE 329	
ET D'ORDRE	.96 92 223.28
ET D'ORDRE	92 223.28
	1 423 792.39
RESULTAT EXERCICE PRECEDENT 162 433.48	**************************************
SOLDE D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT 2022	932 286.13
SOLDE DES RESTES A REALISER 2022	- 187 967.40
EXCEDENT DE FINANCEMENT	744 318.73

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	- 11
VUE D'ENSEMBLE	A1

		KECUTION DU BUDGET	DEACTTCA
		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE	Section de fonctionnement	A 1 337 339,37	G 1 327 084,0
(mandats et titres)	Section d'investissement	в 329 072,78	н 1 423 792,3
		+	+
REPORTS DE	Report en section de fonctionnement (002)	c 0,00 (si déficit)	esi excédent) 2 337 508,9
L'EXERCICE N-1	Report en section d'investissement (001)	D 162 433,48 (si déficit)	J 0,0 (si excédent)
			F
	TOTAL (réalisations + reports)	= A+B+C+D 1 828 845,63	= G+H+I+J 5 088 385,4
•			
RESTES A	Section de fonctionnement	€ 0,00	κ 0,0
REALISER A REPORTER EN	Section d'investissement	F 6 028 497,40	L 5 840 530,0
N+1 (1)	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F 6 028 497,40	= K+L 5 840 530,0
	Section de fonctionnement	= A+C+E 1 337 339,37	≈ G+I+K 3 664 593,0
	Section de touctionnement		
RESULTAT CUMULE	Section d'investissement	□ B+D+F 6 520 003,66	= H+J+L 7 264 322,3

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTA	L DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	E 0,00	к 0,00
011	Charges à caractère général	0,00	
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	
014	Atténuations de produits	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	0,00	
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	
66	Charges financières	0,00	
67	Charges exceptionnelles	0,00	
70	Produits services, domaine et ventes div		0,00
73	Impôts et taxes		0,00
74	Dotations et participations		0,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00
013	Atténuations de charges		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits exceptionnels		0,00
TOTAL	L DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	F 6 028 497,40	£ 5 840 530,00
010	Stocks (4)	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
13	Subventions d'Investissement	0,00	4 150 300,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	1 690 230,00
18	Compte de llaison : affectat° (BA,régie) (6)	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00

SMIF - SMIF - CA - 2022

Chap.	Libelié	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0.00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0.00	0,00
23	immobilisations en cours	0.00	0,00
51	Opération d'équipement n° 51	111 000,00	0,00
74	Opération d'équipement n° 74	50 000,00	
79	Opération d'équipement n° 79	77 389,71	
85	Opération d'équipement n° 85	5 123 252,46	
86	Opération d'équipement n° 86	270 000,00	
87	Opération d'équipement n° 87	8 530,28	
88	Opération d'équipement n° 88	19 880,40	
89	Opération d'équipement n° 89		
90	Opération d'équipement n° 90	757,59	
91	Opération d'équipement n° 91	16 800,96	
92	Opération d'équipement n° 92	9 381,00	
93	Opération d'équipement n° 93	313 550,00	
26	Participat° et créances rattachées	27 945,00	
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00

⁽¹⁾ Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(2) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de compte, tant en dépenses qu'en recettes.



Chap/	Libelié (1)	Crédits	Crédits emple			
art(1)	.,	OUVERTS (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
013	Atténuations de charges	2 300,00	1 870,00	0.00	0,00	430,0
6419	Remboursements rémunérations personnel	2 300,00	1 870,00	0,00	0,00	430.0
70	Produits services domaine et ventes div	1 061 097,00	1 107 413 36	0,00	0,00	-46 316,3
7011	Ventes d'eau	821 947,00	866 594,46	0,00	0,00	-44 647,4
701241	Redevance poliution d'origine domestique	227 200,00	226 695,73	0,00	0,00	504,2
7083	Locations diverses (autres qu'Immeubles)	950,00	921,88	0,00	0,00	28,1
70878	Remb. frais per d'autres redevables	11 000,00	13 201 29	0.00	0.00	-2 201 2
73	Impôts et taxes	0.00	0,00	D.00	0.00	0.0
74	Dotations et participations	129 235,00	142 252 18	0,00	0.00	-13 017 1
74758	Participat® Autres groupements	71 235,00	70 459,15	0,00	0,00	775,8
7478	Participat ^a Autres organismes	30 000,00	48 185,23	0,00	0,00	-18 185,2
7488	Autres attributions et participations	28 000,00	23 607 80	0.00	0.00	4 392 2
75	Autres produits de gestion courante	10.00	0.49	0,00	0.00	9,5
7588	Autres produits div. de gestion courante	10,00	0.49	0.00	0,00	9,5
TOTAL :	= RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013	1 192 642,00	1 251 536,03	0,00	0,00	-58 894,03
76	Produits financiers (b)	0,00	34 132 91	0.00	0,00	-34 132,9
764	Revenus valeurs mobilières de placement	0.00	34 132 91	0,00	0.00	-34 132,91
77	Produits exceptionnels (c)	0.00	33,17	0.00	0.00	-33,17
7718	Autres produits except, opérat° gestion	0,00	0,40	0,00	0,00	-0,40
7788	Produits exceptionnels divers	0.00	32.77	0.00	0.00	-32.77
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (2)	0.00	0.00	0.00	0,00	0,00
TC	TAL DES RECETTES REELLES	1 192 642,00	1 285 702,11	0,00	0,00	-93 060,11
	Opérat° ordre transfert entre sections (3) (4)	41 400,00	41 381,96			18,04
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	41 400 00	41 381 96			18 04
043	Opérat" ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00			0,00
то	TAL DES RECETTES D'ORDRE	41 400,00	41 381,96		Value Nation	18,04
	ES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE I des opérations réelles et d'ordre)	1 234 042,00	1 327 084,07	0,00	0,00	-93 042,07
	Pour information cédent de fonctionnement reporté de N-1	2 337 508,99		•		

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

⁽¹⁾ Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comples appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) Si la commune ou l'établissement applique la régime des provisions semi-budgétaires.

⁽³⁾ Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.

⁽⁴⁾ Dont 776.

⁽⁵⁾ Le compte 7815 paut figurer dans le détail du chapitre 042 al la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

⁽⁶⁾ Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.



Chap/	Libellé (1)	Crédits	Crédits empl	ovés (ou restant	à employer)	
art (1)		ouverts		Charges	Restes à	Crédits
		(BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	rattachées	réaliser au 31/12	annulés
011	Charges à caractère général	3 113 311,99	933 080,78	0.00	0,00	2 180 231,21
60611	Eau et assainissement	1 200,00	494,00	0,00	00,00	706,00
6D612	Energie - Electricité	142 000,00	305 442,43	0,00	0,00	-163 442,43
60622 60623	Carburants Alimentation	1 000,00	1 456,73	0,00	0,00	-456,73
60631	Fournitures d'entretien	100,00 400,00	0,00 36,00	0,00 0,00	0,00	100,00
60632	Fournitures de petit équipement	1 200,00	325,48	0,00	0,00 0,00	364,00 874,52
60636	Vêtements de travail	200,00	0,00	0,00	0,00	200,00
6064	Fournitures administratives	3 600,00	2 795,88	0,00	0,00	804,12
611	Contrats de prestations de services	550 100,00	419 200,27	0,00	0,00	130 899,73
6135	Locations mobilières	300,00	246,36	0,00	0,00	53,64
614	Charges locatives et de copropriété	2 000,00	5 633,23	0,00	00,0	-3 633,23
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	600,00	786,71	0,00	0,00	-186,71
615232 61551	Entretien, réparations réseaux Entretien matériel roulant	2 103 511,99	21 732,55	0,00	0,00	2 081 779,44
61558	Entretien autres biens mobillers	500,00 500,00	1 091,99	00,0	0,00	-591,99
6156	Maintenance	12 300,00	10 661,19	0,00	0,00	500,00
6161	Multirisques	18 500.00	18 706,78	0,00	0,00	1 638,81 -206,78
6182	Documentation générale et technique	1 500,00	1 549,68	0,00	0,00	-49,68
6184	Versements à des organismes de formation	700,00	1 400,00	0,00	0,00	-700,00
6226	Honoraires	3 000,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	600,00	0,00	0,00	0,00	600,00
6228	Divers	1 600,00	1 365,00	0,00	0,00	235,00
6232	Fêtes et cérémonles	3 100,00	2 299,33	0,00	0,00	800,67
6237	Publications	2 000,00	2,00	0,00	0,00	1 998,00
6251 6261	Voyages et déplacements Frais d'affranchissement	2 000,00	612,19	0,00	0,00	1 387,81
6262	Frais de télécommunications	3 800,00 1 800,00	3 748,51 1 980,42	0,00	0,00	51,49
627	Services bancalres et assimilés	200,00	0,00	0,00	0,00	-180,42
6281	Concours divers (cotisations)	5 200,00	3 856.16	0,00	0,00	200,00 1 343,84
6283	Frais de nettoyage des locaux	6 000,00	5 972,02	0,00	0,00	27,98
62878	Remb. frais à d'autres organismes	14 000,00	14 308,31	0,00	0,00	-308,31
63512	Taxes foncières	1 500,00	1 439,56	0,00	0,00	60,44
6358	Autres droits	500,00	437,00	0,00	0,00	63,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	227 800,00	105 501.00	D,00	0,00	122 299,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	283 750.00	282 033,53	0.00	0.00	1716,47
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	200,00	147,89	0,00	0,00	52,11
6336 6338	Cotisations CNFPT et CDGFPT	2 550,00	2 549,63	0,00	0,00	0,37
64111	Autres impôts, taxes sur rémunérations Rémunération principale titulaires	500,00 152 000,00	464,68	0,00	0,00	35,32
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	8 000,00	151 261,86 8 117,43	0,00	0,00	738,14
64114	Personnel titulaire Indemnité inflat*	100,00	100,00	0,00	0,00	-117,43 0,00
64118	Autres indemnités titulaires	38 500,00	38 340,94	0,00	0,00	159,06
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	25 000,00	23 438,67	0,00	0,00	1 561,43
6453	Cotisations aux caisses de retraites	48 600,00	48 946,21	0,00	0,00	-346,21
6458	Cotis, aux autres organismes sociaux	7 800,00	8 191,32	0,00	0,00	-391,32
6475	Médecine du travail, Pharmacie	500,00	475.00	0,00	0.00	25,00
	Atténuations de produits	0.00	0.00	0,00	0.00	0.00
65	Autres charges de gestion courante	16 636,00	16 630.26	0,00	0.00	5.74
6541	Créances admises en non-valeur	120,00	119,20	0,00	0,00	0,80
	Subv. fonct. Autres organismes publics	16 506,00	16 506,00	0,00	0,00	0,00
	Autres	10,00	5,06	0,00	0.00	4,94
	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0.00	0.00	0,00	0.00
TOTAL	DÉPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)	3 413 697,99	1 231 744,57	0,00	0,00	2 181 953,42
	Charges financières (b)	1 800.00	1 719.12	0.00	0.00	80,88
66111	Intérêts réglés à l'échéance	1 800,00	1 719,12	0,00	0,00	80.88
67	Charges exceptionnelles (c)	7 000.00	4 899.80	0.00	0.00	2 100.20
	Titres annulés (sur exercices antérieurs	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
	Autres charges exceptionnelles	6 000,00	4 899 80	0.00	0.00	1 100 20
	Dotations provisions semi-budoétaires (d) (3)	6 753,00	6.752,60	0.00	0.00	0.40
8817	Dot. Prov. dé Préc. actifs circulants	6 753,00	6 752,60	0.00	0.00	0.40
022	Dépenses imprévues (e)	0,00				

Chap/	Libelié (1)	Out disp	Crédits emplo	yés (ou restant à	employer)	
art (1)		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
	TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e	3 429 250,99	1 245 116,09	0,00	0,00	2 184 134,90
023	Virement à la section d'investissement	50 000,00	0,00			50 000,00
042	Opérat* ordre transfert entre sections (4) (5)	92 300,00	92 223,28		West of	76,72
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	92 300 00	92 223 28			76,72
TOTA	AL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	142 300,00	92 223,28			50 <i>0</i> 76,72
043	Opérat° ordre intérieur de la section (7)	0,00	0,00		232/0/8/71	0,00
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	142 300,00	92 223,28			50 076,72
90	DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE otal des opérations réelles et d'ordre)	3 571 550,99	1 337 339,37	0,00	0,00	2 234 211,62
D 002 I	Pour information Déficit de fonctionnement reporté de N-1	0,00				

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (2)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

⁽¹⁾ Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

⁽²⁾ Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

⁽³⁾ Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

⁽⁴⁾ Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

⁽⁵⁾ Dont 676 et 676.

⁽⁶⁾Le compte 6915 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

⁽⁷⁾ Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III – VOTE DU BUDGET	111
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	

Chapa art (1)		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0.00	0,00	0.00	0.0
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 294)	1 200.00	1 109,16	0.00	90,8
2051	Concessions droits similaires	1 200 00	1 109,16	0.00	90.8
204	Subventions d'équipement versées (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,0
21	Immobilisations corporelles (sauf opérations)	61 413.90	0,00	0,00	61 413.9
21531	Réseaux d'adduction d'eau	57 613,90	0,00	0,00	57 613,9
2183	Matériel de bureau et informatique	3 800.00	0,00	0,00	3 800.0
22	Immobilisations recues en affectation (sauf opérations)	0.00	0.00	0.00	0.0
23	Immobilisations en cours (sauf opérations)	0.00	0.00	0,00	0.0
48	Operation d'équipement nº 48 (2)	2 750.00	0,00	0.00	2 750.0
51	Opération d'équipement n° 51 (2)	111 000,00	0,00	111 000.00	0,0
74	Opération d'équipement n° 74 (2)	50 000.00	0,00	50 000.00	0,0
79	Opération d'équipement n° 79 (2)	102 532,37	25 132,66	77 399.71	0,0
85	Opération d'équipement n° 85 (2)	5 175 818,69	52 566,23	5 123 252.46	0.0
86	Operation d'équipement n° 86 (2)	270 000.00	0.00	270 000.00	0.0
87	Opération d'équipement n° 87 (2)	23 295.60	14 765,32	8 530,28	0.0
88	Opération d'équipement nº 88 (2)	50 000,00	30 119,60	19 880,40	0.0
89	Opération d'équipement n° 89 (2)	30 119,00	29 361,41	757,59	0.00
90	Opération d'équipement n° 90 (2)	16 800.96	0.00	16 800,96	0.00
91	Opération d'équipement n° 91 (2)	9 381,00	0,00	9 381,00	D.00
92	Opération d'équipement n° 92 (2)	320 000.00	6 450,00	313 550.00	0.00
93	Opération d'équipement n° 93 (2)	30 000.00	2 055,00	27 945.00	717-517-
	Total des dépenses d'équipement	6 254 311.52	161 559,38	6 028 497,40	64 254,74
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0.00	0.00	
13	Subventions d'Investissement	94 281,41	94 281.41	0,00	0.00
	Subv. transf. Budget communeutaire, FS	94 281.41	94 281 41	0.00	0.00
16	Emprunts et dettes assimilées	31 900.00	31 850,03	0,00	49.97
641	Emprunts en euros	31 900.00	31 850 03	0.00	49.97
8	Compte de Ilaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0.00	0,00
6	Participat* et créances rattachées	0,00	0.00	0.00	0,00
7	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0.00	0.00
20	Dépanses imprévues	0,00			
	Total des dépenses financières	126 181.41	126 131,44	0.00	
To	otal des dépenses d'opérations pour compte de tiers			0.00	49,97
	TOTAL DEPENSES REELLES	0.00	0.00	0.00	0,00
40		6 380 492,93	287 690,82	6 028 497,40	64 304,71
_	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	41 400,00	41 381,96		18,04
,	Reprises sur autofinancement antérieur (5)	41 400,00	41 381,96		18,04
3912 3	Sub. trensf cpte résult. Régions	32 740,00	32 736,06	ALL STREET	3,94
3913 3	Sub. trensf cpte résult. Départements	6 170,00	6 170,00		0,00
3918	Autres subventions d'équipement	2 490,00	2 475,90		14,10
(Charges transférées (6)	0,00	0,00		0,00
41 C	Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00		0,00
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	41 400,00	41 381,96		18,04
то	TAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	6 421 892,93	329 072,78	6 028 497,40	64 322,75
	Pour information	162 433,48			

⁽¹⁾ Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

⁽²⁾ Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

⁽³⁾ Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de liers.

⁽⁴⁾ Cf. définitions du chapitre d'opérations d'ordre, DI 040=RF 042.

⁽⁵⁾ Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dens le détail du chapitre 040 et la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

⁽⁶⁾ Dont 192,

⁽⁷⁾ Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041= Rt 041.

III – VOTE DU BUDGET	111
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0.0
13	Subventions d'investissement	4 594 581,41	637 736,37	4 150 300,00	-93 354.9
1311	Subv. transf. Etat et établ. Nationaux	1 827 000,00	0,00	1 827 000,00	0,0
1312	Subv. transf. Régions	913 500,00	0,00	913 500,00	0,0
1313	Subv. transf. Départements	1 859 900,00	147 217,00	1 409 800,00	302 883,0
1327	Subv. non transf. Budget communautaire	94 281 41	490 519 37	0,00	-396 237,9
16	Emprunts et dettes assimilées(hors 165)	1 706 000,00	0,00	1 690 230,00	15 770,0
1641	Emprunts en euros	1 706 000,00	0,00	1 690 230 00	15 770 0
20	Immobilisations Incorporelles sauf 204	27 200.00	0.00	0,00	27 200 0
2031	Frais d'études	27 200 00	0,00	0.00	27 200 0
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0.00	0,0
21	Immobilisations corporalies	0.00	0,00	0,00	0.0
22	Immobilisations reques en affectation	0,00	0,00	0,00	0,0
23	Immobilisations en cours	0,00	0.00	0.00	0.0
	Total des recettes d'équipement	6 427 881 41	637 736,37	6 840 53D,00	-50 384,9
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0.00	0,0
138	Autres subvent° invest, non transf.	13 000,00	12 689 10	0.00	310.9
1386	Subv non transf. Autres EPL	13 000,00	12 689 10	0.00	310.9
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,0
18	Compte de liaison : affectat* (BA régie)	0.00	0,00	0,00	0.00
26	Participat° et créances rattachées	0.00	0,00	0.00	0.00
	Autres immobilisations financières	1 145.00	681 143 64	0.00	-679 998,64
275	Dépôts et cautionnements versés	0,00	680 000,00	0,00	-680 000,00
27638	Créance Autres établissements publics	1 145,00	1 143 64	0,00	1,36
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00	
	Total des recettes financières	14 145,00	693 832 74	0,00	-679 687 74
To	otal des recettes d'opérations pour compte de tiers	0.00	0.00	0.00	0,00
-	TOTAL DES RECETTES REELLES	6 442 026,41	1 331 569,11	5 840 530,00	-730 072,70
021	Virement de la sect* de fonctionnement	50 000,00			
940	Opérat° ordre transfert entre sections (3) (4)	92 300,00	92 223,28		76,72
28031	Frais d'études	2 700,00	2 695,00		5,00
28051	Concessions et droits similaires	460,00	460,00		0,00
281531	Réseaux d'adduction d'eau	84 070,00	84 004,68		65,32
28182	Matériel de transport	2 750,00	2 748,00		2,00
8183	Matériel de bureau et informatique	2 320,00	2 315,60		4,40
TOTAL	DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNÉMENT	142 300,00	92 223,28		50 076,72
141	Opérations patrimoniales (5)	0,00	0,00		0,00
-	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	142 300,00	92 223,28		50 076,72
TO	TAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)	6 584 326,41	1 423 792,39	5 840 530,00	-679 995,98
	Pour information	0,00			

⁽¹⁾ Détailler les chapîtres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

⁽²⁾ Voir ennexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

⁽³⁾ Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

⁽⁴⁾ Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si le commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

⁽⁵⁾ Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, Di 041= Ri 041.





NOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023 SECTION DE FONCTIONNEMENT

	TOTAL DES RECETTES		4 136 919.69
	dont excédent de Fonction	nement reporté :	2 327 254.69
	RECETTES REELLES D	E L'EXERCICE	1 809 665.00
		Rappel Prévisions BP 2022	Prévisions BP 2023
TOTAL DES RECETTES		1 234 042	1 809 665
Atténuation de charges	Supplément familial	2 300	1 900
VENTE D'EAU dont irrigation	on et eau pour la conso	mmation humaine	1 350 050

Les prévisions ont été calculées avec 6.20% d'inflation et avec rabais année sèche Sur

Enn't							
GRAVITAIRE					70 300	74 185	
	Gravitaire Rigo	oles		19 256			
	Gravitaire Brai	nche Principale		20 717			
	Aspersion Rig	oles		30 647			
	1 -	nche Principale		<i>3 565</i>			
MONTVERDUN	Part Fixe			30 100	42 335	70 075	
	223 m3		<i>39 975</i>				
ST CYPRIEN	Part fixe			42 245	49 361	55 560	
SICIPRIEN	m3 2022 : 133 955 m3		13 315				
A.S.A.				-			
Acompte 3/4 moyenne	9 383 220	0.04645 €	435 851		275 106	703 690	
Solde m3 2022	8 559 201	0.04374 €	374 379				
Rabais Exceptionnel année sèche 50%	2 308 639	0.04374 € -	100 980				
Rabais 2% paiement délai		2% -	5 560				
PRISE INCENDIE	Tarif actu	alisé en fonctio	n des l/s ind	ustriels	11 413	12 620	
INDUSTRIELS					7 420	8 100	
		TOTAL IR	RIGATIO	V	455 935	924 230	

EAU POUR LA CONSOMMATION HUMAINE:

REMBOURSEMENT D'AN	ALYSES	11 000	11 000
LOCATIONS DIVERSES	Tarif révisé selon les fermages	950	250
REDEVANCE AGENCE E 2021	AU prélèvement	227 200	113 000
1	TOTAL CONSOMMATION HUMAINE	366 012	425 820
Loire Forez Agglomération	on 800 000 m3	176 800	197 600
Ville de FEURS	891 280 m3 estimation	189 212	228 220

PARTICIPATIONS AUTRES GRO	OUPEMENTS dont :	71 235	227 795
Concours aux ASA pour secrétariat		39 035	
1 ASA moins de 10 adhérents	1 340 €	00 000	41 395
19 ASA plus de 10 adhérents	2 045 €		
Timbres	1 200 €		
Participation groupement achat énergie électric	ue SIEL	1 000	2 000
Parts exploitation station des Vignasses : ren répercussion des charges réelles (Provisoire est renouvellement des équipements sont prévues er	imation) Les charges de	10 600	16 700
Parts exploitation station des Monts D'Uzore : 2022 répercussion des charges réelles (Provisoi renouvellement des équipements sont prévues en	re estimation) I as charges de	20 000	167 200
Participation ASA Guichet unique INERIS N-1		600	500
Energie Réservée CNR pour Station Mont Uzore	et Vignasses	30 000	44 000
AUTRES ATTRIBUTIONS ET PARTICIPATIONS n3 économisés Grangent		28 000	27 700
Autres produits div gestion courante			10
mortissement subvention		41 400	33 960

TOTAL DES DEPENSES REELLES 1 648 510.00 RECETTES REELLES DE L'EXERCICE 1 809 665.00 EXCEDENT 1 648 510.00

TOTAL DES DEPENSES

1 648 510

Charges à caractère	e general:		1 181 700
détail des dépenses su	ıpérieures à 5 000 €	Rappel Prévisions BP 2022	Prévisions BP 2023
Energie électricité	année moyenne	142 000	310 000
Prestations de services		550 100	602 000
	Lot 1 Exploitation du Canal		
Prix 1-1 Exploitation des ouvr	ages	260 400	277 000
Avenant N°2 Frais de télécon		2 500	3 000
Prix 1-2 Renouvellement prog	rammé	60 000	74 000
Prix 1-3 Renouvellement sur		9 200	12 000
Prix 1-5 Prestations complém		76 500	83 000
	Sous Total Lot 1	408 600	449 000
	Lot 2 Espaces verts		
Prix 2-1 Entretien courant		87 500	92 000
Prix 2-2 Prestations complém	entaires	14 500	15 000
,	Sous Total Lot 2	102 000	107 000
Lot 3 Exploi	tation St Cyprien Andrézieux et réseau		
Prix 3-1 Exploitation des ouvr	ages	23 700	27 000
Prix 3-2 Renouvellement sur i	bordereau	8 600	11 600
Prix 3-4 Prestations complém	entaires	1 200	1 400
	Sous Total Lot 3	33 500	40 000
	Mission SPS	6 000	6 000
Travaux entretien		72 600	67 000
,1	Elagage	5 000	5 000
j	Clôtures	4 000	4 000
	Signalisation	6 000	6 000
	Curage contre fossés, siphons	15 000	15 000
	Divers	5 000	5 000
	Provision travaux de réparation ouvrage d'art + réseau gravitaire + grosses réparations + effondrement	7 000	7 000
-	Elargissement de berges	15 000	-
	Débitmètre arrivée rivière la Curraize	9 000	9 000
-	Auscultation Villeroi par bureau d'études	5 000	5 000
	Débitmètre contrôles	1 600	11 000
	Denimiente conmorce	12 300	12 600
Maintenance		18 400	20 000
Assurance	ultification nièces de recordet véhicule	11 000	12 000
	ultirisques+ pièces de raccords+ véhicule	3 700	4 000
Retenue de Villeroy		3 700	4 000

Concours divers	5 200	5.000
Frais nettoyage des locaux		5 200
Remboursement de frais : analyses d'eau	6 000	6 300
Redevance Agence de l'Eau prélèvement année 2021	14 000	11 000
Charges de personnel :	227 800	113 600
	_283 750	308 200
Autres charges de gestion courante :	16 636	19 610
Charges financières : intérêts emprunts et frais bancaires	1800	2 500
Charges exceptionnelles	7 000	2 000
Ootations provisions dépréciations actifs :	6 753	4 000
rement à section d'investissement pour Renouvellement des quipements électro-mécaniques	50 000	50 000
otations aux amortissements :	92 300	80 500



Prix de l'électricité

<u>Hausse très importante du prix de l'électricité</u> : 100% pour les stations du Mont d'Uzore et Vignasses par rapport aux factures 2022 avec crédit basé sur année moyenne d'irrigation et avec amortisseur à 180 €/MWh

Interventions auprès des élus parlementaires :

ASA DE FRANCE faisait état d'un amortisseur tarifaire à 325 €/MWh dans sa note de novembre 2022.

Depuis la rédaction de cette note il y a eu une annonce pour un amortisseur à 180 €/MWh, cependant ce montant est encore trop haut et il ne s'agirait pas d'un écrêtement au-delà de 180 €/MWh mais d'un rabais au-delà de ce seuil. Quoiqu'il en soit ce n'est qu'une annonce.

- Lettre commune des parlementaires au gouvernement pour : "contenir pour chaque structure collective d'irrigation, l'augmentation du prix du MWh à 30% par rapport à 2022 avec un plafond à 120 € par MWh"



Inflation

Hausse importante d'un indice qui entre dans la révision des contrats de prestations de service : 35% en un an. Compte tenu des coefficients de révision cela représente une hausse de 7% sur les Lots 1 et 3 et 3% sur le Lot 2 pour l'exploitation courante et 19% sur les opérations de renouvellement.



Point sur le renouvellement

Le renouvellement des équipements électromécaniques a été intégré comme suit :

- * Avec le contrat d'exploitation
- Programme de renouvellement du Lot N° 1 (Prix 1-2) Voir a)
- Renouvellement sur bordereaux des Lots N° 1 et N° 3 en fonction du Détail Quantitatif Estimatif (prix 1-3 et 3-2) **Voir a)** -
 - * Sur le compte "virement à la section d'investissement"
- Provisions pour autres renouvellements pour 50 000 € afin d'approvionner l'opération d'investissement
- "Renouvellement des autres équipements électromécaniques" (N° 79) Voir b)

CONCLUSION

<u>Ce projet de budget 2023 présente un excédent de 161 155 € alors que lors du vote du Rapport d'Orientations Budgétaires il était annoncé à 7070 € car :</u>

- le prix de l'énergie a été ramené à 100% de hausse au lieu de 275% (dépenses moindre de 250 000 €)
- plus de recettes sur les m3 consommés estimées à 5 100 € (régularisation des estimations)
- moins de recettes du fait du vote du Rabais année sèche au taux de 50% pour 100 980 €

La saison d'irrigation 2022 se caractérise par une très forte consommation d'eau pour l'irrigation de 17 421 094 m3, il s'agit de la plus forte année de consommation depuis la mise en place des comptages.



SECTION D'INVESTISSEMENT

ions à bud N°94 - Dégr N°92 - Vamn N°92 - Vamn Subventions équipements Subventions équipements Subventions équipements Créances AS	DEPENSES	7 094 461.13	RECETTES	100 %
intes 2 000.00 5 000.00 September of 500.00 Belonses d'équipement Crédits supplémentaires sur opérations budgétées So 000.00 N° 94 - Dégrilleur ASA DE MORNAND I 05 000.00 N° 94 - Dégrilleur ASA DE MORNAND Partici Crédits supplémentaires sur opérations budgétées So 000.00 N° 92 - Varne de régulation des Marmitte Bépenses financières 32 150.00 Subventions Investissement Renouvellem équipements Les Vignasses Subventions Investissement Renouvellem équipements Mont Uzore Créances ASA VEAUCHETTE Recettes d'anniques Subventions Investissement Renouvellem équipements Mont Uzore Créances ASA VEAUCHETTE	Opérations en cours restes à réaliser (voir liste)	6 028 497.40	Opérations en cours restes à néolime (contra	7 094 461.13
Social Person Social Person Social Person	Réserve pour travaux	757 952 72	NI JIN JAN DER BERT BERT BIRK	0.040.030.00
Nouvelles opérations à budgéter	Concessions droits similaires	2 000 00		
Nouvelles opérations à budgéter Recettes d'écui	Acquisition matériel informatique	5 000 00		
Nouvelles Opérations à budgéter Recettes d'équipement	Total opérations non individualisées	759 853 73		
Dépenses d'équipement I 05 000.00 Crédits supplémentaires sur opérations budgétées es équipements électro-mécaniques So 000.00 On des Marmittes At 0 000.00 Dépenses financières 240 000.00 Subventions Investissement Renouvellem équipements Les Vignasses Subventions Investissement Renouvellem équipements Mont Uzore Oréances ASA VEAUCHETTE	Noma	lles opératio	ns à hudaéter	
Crédits supplémentaires sur opérations budgétées				
Crédits supplémentaires sur opérations budgétées	N°94 - Dégrilleur ASA DE MORNAND	105 000.00	N°94 - Dégrilleur ASA DE MORNAND	
Crédits supplémentaires sur opérations budgétées				63 000 00
les équipements électro-mécaniques on des Marmittes attons individualisées Dépenses financières 32 150.00	Carlette and Marie and		Partici	42 000.00
on des Marmittes attons individualisées Dépenses financières 32 150.00		nentaires su	opérations budgétées	
ations individualisées Dépenses financières 32 150.00	N°/9 - Renouvellement des equi pements électro-mécaniques	50 000.00		
Dépenses financières 32 150.00 Denses financières	N° 92- Vame de régulation des Marmittes	85 000.00	N° 92- Vanne de régulation des Marmittes emprant	85 000 00
Dépenses financières 32 150.00 Subventions Investissemente de la logicie de la logici	Total opérations individualisées	A40 000 00	THE COURSE OF STREET	0.000.00
Subventions Investissements Les Vignasse Subventions Investissements Les Vignasses Subventions Investigations Inve		AND WINDSON	Lotal opérations individualisées	190 000.00
Subventions Investissemen Subventions Investissemen équipements Les Vignasse Subventions Investissemen équipements Mont Uzore Oréances ASA VEAUCHE Oréances ASA VEAUCHE	Depenses financières		Recettes financières	
32.150.00	Annuité emprunt Villeroi	32 150.00	Subventions Investissement Renouvellement	
32.150.00			equipements Les Vignasses	1
S2 150 00			équipements Mont Uzore	,
32.150.00			Créances ASA VEAUCHETTE	1 145 00
	Lotal depenses financières	32 150.00	Total recettes financières	00.041

	Opérations d'ordre	d'ordre	
Dépenses d'ordre d'investissement		Recettes d'ordre d'investissement	
Provisions dotations aux amortissements	33 960.00	33 960.00 Amortissements immobilisations	80 500.00
		Virement de la section de Fonctionnement	50 000.00
Total dépenses d'ordre	33 960.00	Total recettes d'ordre	130 500.00
		Solde d'exécution reporté N-1	932.286.13

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET				
	<u> </u>	UE D'ENSEMBLE		
	-	FONCTIONNEMENT		
		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SEI FONCTIONNEM	
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	4 136 918,69		1 809 665,00
	+	+	+	
R E P	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00		0,00
O R T	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(sl déficit)	(si excédent)	
S	ien ouie (e)	0,00		2 327 253,69
100	=	=	=	
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)	4 136 918,69		4 136 918,69
		INVESTISSEMENT		
		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SE D'INVESTISSEME	
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	1 065 963,73		321 645,00
_	+	+	+	
REP	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	6 028 497,40		5 840 530,00
O R T	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	(si solde négatif)	(si solde positi	ħ
s	(2)	0,00		932 286,13
-	=	=		
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	7 094 461,13		7 094 461,13
tr		TOTAL		
	TOTAL DU BUDGET (3)	11 231 379,82	1	1 231 379,82

⁽¹⁾ Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sens sommation avec œux antérieurement votés fors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise enticipée des résultats.

Les restes à réaliser de le section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT). (3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + soide d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

III – VOTE DU BUDGET	HI
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges	2 300.00	1 900.00	1 900,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	2 300,00	1,900,00	1 900,0
70	Produits services domaine et ventes div	1 061 097,00	1 474 300,00	1 474 300,0
7011 701241 7083 70878	Ventes d'eau Radevance pollution d'origine domestique Locations diverses (autres qu'immeubles) Remb. frais par d'autres redevables	821 947,00 227 200,00 950,00 11 000,00	1 350 050,00 113 000,00 250,00 11 000,00	1 350 050,00 113 000,00 250,00 11 000,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0.90
74	Dotations et participations	129 235,00	299 495,00	299 495 00
74758 7478 7488	Participat ^a Autres groupements Participat ^a Autres organismes Autres attributions et participations	71 235,00 30 000,00 28 000,00	227 795,00 44 000,00 27 700,00	227 795,00 44 000,00 27 700,00
75	Autres produits de gestion courante	10,00	10,00	10,00
7588	Autres produits div. de gestion courante	10,00	10.00	10,00
1000	TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70 + 73 + 74 + 75 + 013	1 192 642,00	1 775 705,00	1 775 705,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0.00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (5)	0,00	0,00	0,00
,,,	TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d	1 192 642,00	1 775 705,00	1 775 705,00
042	Opérat* ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	41 400,00	33 960,00	33 960 00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	41 400 00	33 960 00	33 960 00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (9)	0.00	0,00	0,00
-	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	41 400,00	33 960,00	33 960,00
Т	OTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT- DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	1 234 042,00	1 809 665,00	1 809 665,00

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
	+
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	2 327 253,69
	=
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	4 136 918,69

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

	Detail do calcal aco late	20 001111110 10111
	Montant des ICNE de l'exercice	0,00
ı	Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
ı	= Différence ICNE N ICNE N-1	0,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
- (2) Cf. Modalités de vote I-B.
- (3) Hors restes à réaliser.
- (4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
- (6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.
- (7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).
- (8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires,
- (9) Chapifre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

-11			
П			1
1	III – VOTE DU BUDGET	i III II	
ı			
-1	SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES	8.4	
- 1	SECTION SET ON TOWN SET OF DEPENDED	A1 8	í.

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général	3 113 311,99	3 670 108,69	3 670 108,
60611	Eau et assainissement	1 200,00	1 200,00	1 200,
60612	Energie - Electricité	142 000,00	310 000,00	310 000,
60622	Carburants	1 000,00	1 500,00	1 500,
60623	Alimentation	100,00	100,00	100,
60631	Fournitures d'entretien	400,00	400,00	400,
60632	Fournitures de petit équipement	1 200,00	1 200.00	1 200,
60636	Vêtements de travail	200,00	200,00	200,
6064	Fournitures administratives	3 600,00	3 600,00	3 600,
611	Contrats de prestations de services	550 100,00	602 000,00	602 000,
6135	Locations mobilières	300,00	300,00	300,0
614	Charges locatives et de copropriété	2 000,00	2 000,00	2 000.0
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	600,00	600,00	600,0
615232	Entretien, réparations réseaux	2 103 511,99	2 555 408,69	2 555 408,
61551	Entretien matériel roulant	500,00	1 000,00	1 000,0
61558	Entratien autres biens mobiliers	500,00	500,00	500,0
6156	Maintenance	12 300,00	12 600,00	
6161	Multirisques	18 500,00	20 000,00	12 600,0
6182	Documentation générale et technique	1 500,00	1 600,00	20 000,0
6184	Versements à des organismes de formation	700,00	700,00	1 600,0
6226	Honoraires	3 000,00	3 000,00	700,0
6227	Frais d'actes et de contentieux	600,00	600,00	3 000,0
6228	Divers	1 600,00		600,0
6232	Fêtes et cérémonies	3 100,00	0,00 3 100.00	0,0
6237	Publications	2 000,00		3 100,0
6251	Voyages et déplacements	2 000,00	2 000,00	2 000,0
6261	Frais d'affranchissement		2 200,00	2 200,0
B262	Frais de télécommunications	3 800,00	3 900,00	3 900,0
327	Services bancaires et assimilés	1 800,00	1 900,00	1 900,0
3281	Concours divers (cotisations)	200,00	200,00	200,0
5283		5 200,00	5 200,00	5 200,0
62878	Frais de nettoyage des locaux	6 000,00	6 300,00	6 300,0
33512	Remb. frals à d'autres organismes Taxes foncières	14 000,00	11 000,00	11 000,00
358		1 500,00	1 700,00	1 700,00
337	Autres droits	500,00	500,00	500,00
	Autres impote, taxes (autres organismes)	227 800,00	113 600,00	113 600,00
112	Charges de personnel, frais assimilés	283 750,00	308 200,00	308 200,00
3332	Cotisations versées au F.N.A.L.	200,00	200,00	200,00
336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	2 550,00	2 700,00	2 700,00
338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	500,00	500,00	500,00
4111	Rémunération principale titulaires	152 000,00	163 000,00	163 000,00
4112	NBI, SFT, indemnité résidence	8 000,00	8 500,00	8 500,00
4114	Personnel titulaire Indemnité Inflat°	100,00	100,00	100,00
4118	Autres indemnités titulaires	38 500,00	41 500,00	41 500,00
451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	25 000,00	28 000,00	28 000,00
453	Cotisations aux caisses de retraites	48 600,00	53 500,00	53 500,00
458	Cotis. aux autres organismes sociaux	7 800,00	9 700,00	9 700,00
475	Médecine du travail, Pharmacie	500,00	500,00	500,00
14	Atténuations de produits	0.00	0,00	0,00
5	Autres charges de gestion courante	16 636,00	19 610.00	19 610,00
541	Créances admises en non-valeur	120,00	1 000,00	
5738	Subv. fonct. Autres organismes publics	16 506.00	18 610,00	1 000,00
5888	Autres	10,00		18 610,00
56	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	00,00
		0,00	0,00	0.00
TOTAL =	DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65 + 656)	3 413 697,99	3 997 918,69	3 997 918,69
3	Charges financières (b)	1 800,00	2 500,00	2 500,00
6111 688	Intérêts réglés à l'échéance	1 800,00	1 500,00	1 500,00
15	Autres	0,00	1 000,00	1 000,00
7	Charges exceptionnelles (c)	7 000.00	2 000,00	2 000.00
73	Titres annulés (sur exercices antérieurs	1 000,00	1 000,00	1 000,00
78	Autres charges exceptionnelles	6 000,00	1 000,00	1.000.00
3	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (6)	6 753.00	4 000,00	4 000,00
117	Dot. Prov. dépréc, actifs circulants	6 753,00	4 000.00	4 000,00
2	Dépenses imprévues (e)	0,00	0,00	
	OTAL DES DEPENSES REELLES			0,00
	A 12 PEA PEL FIGES REEFFES	3 429 250,99	4 006 418,69	4 006 418,69

Chap / art (1)	Libelié (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
023	Virement à la section d'investissement	50 000,00	50 000,00	50 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8) (9)	92 300,00	80 500,00	80 500,00
6811	Dot, amort, et prov. Immos incorporelles	92 300 00	80 500 00	80 500 00
	DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	142 300,00	130 500,00	130 500,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (10)	0,00	0.00	0,00
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	142 300 00	130 500,00	130 500,00
	DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE Total des opérations réelles et d'ordre)	3 571 550,99	4 136 918,69	4 136 918,69

	T
RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00
	+
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
	=
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	4 136 918,69

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
- (2) Cf. Modalités de vote I-B.
- (3) Hors restes è réaliser.
- (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) SI le mandatement des iCNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.
- (6) Si la commune ou l'étabassement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
- (7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.
- (8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 676 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).
- (9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de atocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	BI

Chap / art (1)	Libelié (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0.00	0,0
20	Immobilisations Incorporeliss (sauf opérations et 204)	1 200,00	2 000,00	2 000.0
2051	Concessions, droits similaires	1 200,00	2 000,00	2 000,0
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	0.00	0,00	0.0
21	immobilisations corporelles (hors opérations)	61 413,90	757 853,73	757 853,7
21531	Réseaux d'adduction d'eau	57 613,90	752 853,73	752 853,
2183	Matériel de bureau et informatique	3 800,00	5 000,00	5 000.0
22	Immobilisations recues en affectation (hors opérations)	0.00	0,00	0,0
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0.00	0,00	0,0
48	Opération d'équipement n° 48 (5)	2 750.00	0,00	0.0
51	Opération d'équipement n° 51 (5)	111 000.00	0,00	0,0
74	Opération d'équipement n° 74 (5)	50 000,00	0,00	0,0
79	Opération d'équipement n° 79 (5)	102 532,37	50 000,00	50 000,0
85	Opération d'équipement n° 85 (5)	5 175 818,69	0,00	0,0
86	Opération d'équipement n° 86 (5)	270 000,00	0,00	0,0
87	Opération d'équipement n° 87 (5)	23 295,60	0,00	0.0
88	Opération d'équipement n° 88 (5)	50 000,00	9.00	0.0
89	Opération d'équipement n° 89 (5)	30 119,00	0.00	0,0
90	Opération d'équipement n° 98 (5)	16 800,96	0.00	0,0
91	Opération d'équipement n° 91 (5)	9 381,00	0,00	0,0
92	Opération d'équipement n° 92 (5)	320 000,00	85 000,00	85 000,0
93	Opération d'équipement n° 93 (5)	30 000,00	0.00	0,0
94	Opération d'équipement n° 94 (5)	0,00	105 000,00	105 000,00
	Total des dépenses d'équipement	6 254 311.52	999 853,73	999 853,7
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0.0
13	Subventions d'investissement	94 281,41	0.00	0.00
1317	Subv. transf. Budget communautaire. FS	94 281 41	0.00	0.0
15	Emprunts et dettes assimilées	31 900,00	32 150,00	32 150.00
1641	Emprunts en euros	31 900 00	32 150.00	32 150 00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,règie)	0,00	0.00	0.00
26	Participat ^e et créances rattachées	0,00	0.00	0.00
27	Autres immobilisations financières	0.00	0.00	0,00
20	Dépenses Imprévues	0.00	0,00	0.00
	Total des dépenses financières	126 181,41	32 150.00	32 150,00
Total	des dépenses d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	
	TOTAL DEPENSES REELLES	6 380 492,93		0.00
140			1 032 003,73	1 032 003,73
	Opérat° ordre transfert entre sections (7)	41 400,00	33 960,00	33 960,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (8)	41 400,00	33 960,00	33 960,00
	Sub. transf cpte résult. Régions	32 740,00	32 740,00	32 740,00
	Sub, transf cpte résult. Départements Autres subventions d'équipement	6 170,00 2 490,00	1 220,00	1 220,00
	Charges transférées (9)	0,00	0.00	0.00
	Opérations pairimoniales (10)			0,00
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	0,00	0.00	0,00
TOTAL NES	DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE	41 400.00	33 960,00	33 960,00
	DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE Total des dépenses réelles et d'ordre)	6 421 892,93	1 065 963,73	1 065 963,73

	+
RESTES A REALISER N-1 (11)	6 028 497,40
	+
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
	=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	7 094 461,13

⁽¹⁾ Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) Cf. Modalités de vote, I-E.

⁽³⁾ Hors restes à réaliser.

III – VOTE DU BUDGET	[1]
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0.00	0.00	0,0
13	Subventions d'investissement (hors 138)	4 694 681 41	63 000,00	63 000,0
1311	Subv. transf. Etat et établ. Nationaux	1 827 000,00	0,00	0,0
1312	Subv. transf. Régions	913 500,00	0,00	0,0
1313	Subv. transf. Départements	1 859 900,00	63 000,00	63 000,0
1327	Subv. non transf. Budget communautaire	94 281 41	0,00	0.00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	1 706 000,00	85 000,00	85 000,00
1641	Emprunts en euros	1 706 000,00	85 000,00	85 000 00
20	immobilisations incorporelles (sauf 204)	27 200.00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	27 200 00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0.00
21	immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reques en affectation	0,08	0,00	0,00
23	immobilisations en cours	0,00	0.00	0,00
#1. = = = = = = = = = = = = = = = = = = =	Total des recettes d'équipement	6 427 881,41	148 000,00	148 000 00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent* Invest, non transf.	13 000,00	0,00	0.00
1366	Subv non transf. Autres EPL	13 000 00	0,00	0.00
165	Dépôts et cautionnements recus	0.00	0,00	0,00
18	Compte de liaison ; affectat* (BA régle)	0,00	0.00	0.00
26	Participal* et créances rattechées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	1 145 00	43 145,00	43 145,00
27638	Créance Autres établissements publics	1 145,00	43 145 00	43 145 00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0.00	6,00	0.00
U24	Total des recettes financières	14 145,00	43 145.00	43 145,00
Tata	des recettes d'opérations pour compte de tiers	. 0.00	0,00	0,00
FOLE	TOTAL RECEITES REELLES	6 442 026,41	191 145,00	191 145,00
T		50 000.00	50 000,00	50 000,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement Opéret° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	92 300,00	80 500.00	80 500,00
040	Prais d'études	2 700,00	0,00	0,00
	rrais d'etudes Concessions et droits similaires	460,00	0.00	0,00
		84 070,00	75 800.00	75 800.00
20,001	Réseaux d'adduction d'eau	2 750,00	2 750,00	2 750.00
	Matériel de transport	2 320,00	1 950,00	1 950,00
	Matériel de bureau et informatique	1		
TOTAL DE	S PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	142 300,00	130 500,00	130 500,00
241	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0.00
	TOTAL RECETTES D'ORDRE	142 300,00	130 500 00	130 500.00
	RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE = Total des recettes réelles et d'ordre)	6 584 326,41	321 645,00	321 645,00

5 840 530,00
+
932 286,13
=
7 094 461,13

⁽¹⁾ Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

⁽²⁾ Cf. Modalités de vota, I-B.

⁽³⁾ Hors restes à réaliser.

⁽⁴⁾ Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

⁽⁵⁾ Voir annexe IV-A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

⁽⁶⁾ Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, R1 040 = DF 042.

⁽⁷⁾ Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

⁽⁸⁾ Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 el la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

⁽⁹⁾ Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, D*I 041 = RI 041*.

⁽¹⁰⁾ Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

RESTES A	REALISER	A REPORTER
SUR	LE BUDGI	ET 2023

		OUR LE BUDGET 2023	
N°	Opérations d'investissement	Dépenses	Recettes
51	Aménagement portails périmètre de sécurité	111 000.00	66 600.00
74	Opérations sur réseau	50 000.00	30 000.00
79	Renouvellement équipements électroménan	77 399.71	
85	Travaux restructruration installations Uzore	5 123 252.46	5 220 000,00
86	PPI SECURISATION SIPHONS	270 000,00	162 000.00
87	PPI TRAVAUX REVETEMENTS	8 530.28	112 000,00
88	PPI REAMENAGEMENT BERGES	19 880.40	12 000.00
89	PPI MESURES QUALITE EAU CONTINU	757.59	
90	PPI CREATION ACCES	16 800.96	10 100.00
91	PPI ETUDE RENOUV ARTERE PONCINS	9 381.00	5 600.00
92	VANNE DE REGULATION LES MARMITTES	313 550.00	304 230.00
93	RETENUE ST PAUL PHASE ADMINISTRATIVE	27 945.00	30 000.00
	TOTAL	6 028 497.40	5 840 530.00





NOTE TARIFICATION 2023

► Tarif de vente eau :

▶ Hausse des tarifs de 6.20%

- Irrigation gravitaire

-	ha souscrit gravité	299.50 €
-	ha avec un minimum de mise en recouvrement	148.70 €
_	l/s agricole aspersion	252.50 €
-	/s pour jardin	196.80 €
-	Forfait jardin	130.10 €
-	Abreuvement sur gravité par prise :	129.00 €
-	1/s collectif	95.20 €
-	l/s industriel	3 999.30 €
-	1/s industriel occasionnel	4 835.50 €
-	Abonnement domestique	30.70 €

- Associations Syndicales Autorisées

Rappel m ³ 2022	$0.04374 \in / \text{ m}^3$
m ³ 2023	0.04645 € / m ³

Rabais Exceptionnel Année Sèche: taux de 50% pour les m3 consommés au-delà de 1.10 de la moyenne

RAPPEL: L'obtention du rabais "année sèche" et "année humide" sera conditionné à l'inscription en section d'investissement du montant du rabais susceptible d'être accordé afin que les ASA puissent investir pour rénover leurs installations : transmission du budget primitif chaque année au SMIF

- Périmètre St Cyprien Andrézieux

Hausse des tarifs de 6.20% sur part proportionnelle et fixe

	Rappel m ³ 2022	m ³ 2023
Usage agricole		
Eté	0.0959 €	0.1018 €
Hiver	0.1763 €	0.1872 €
Usage jardin		
Eté < 350 m3	0.0959 €	0.1018 €
> 351 m3	0.2936 €	0.3118€
Majoration fourniture	0.0846 €	0.0899 €
hivernale		

Dé	bit	Hectare	Fonctionnement 2023 € HTVA
en m3/h	en l/s		
5.4	1.5	2.5	840
7.2	2	3.33	1 120
10.8	3	5	1 681
14.4	4	6.67	2 242
21.6	6	10	3 362
27	7.5	12.5	4 202
32.4	9	15	5 042
43.2	12	20	5 799

La hausse de l'énergie a été ramenée à 6.20%, si on applique la hausse de 100% le m3 passerait à 0.1356 € par m3

Coût moven d'une borne de 21.60 m3/h avec 18 000 m3 (hors redevance Agence de l'eau):

519.44 € / ha base 2023 avec 6.20%

580.00 € / ha si hausse d'énergie à 100%

Le coût de l'irrigation HT à l'ha dépasse déjà le seuil de rentabilité estimé à 450 €/ha en exploitation laitière ou de polyculture-élevage, au-delà de ce seuil l'irrigation n'est plus viable.

- Périmètre de Montverdun

Hausse des tarifs de 6.20% sur part proportionnelle et fixe

	Rappel m ³ 2022	m ³ 2023
Usage agricole		
Eté	0.1014 €	0.1077 €
Usage Jardin		
Eté < 350 m3	0.1014 €	0.1077 €
> 351 m3	0.3017€	0.3204

Dé	bit	Hectare	Fonctionnement 2023 € HTVA
en m3/h	en I/s		
5.4	1.5	2.5	541
7.2	2	3.33	719
10.8	3	5	1 078
14.4	4	6.67	1 429
21.6	6	10	2 141
27	7.5	12.5	2 672
32.4	9	15	3 206
43.2	12	20	4 268
54	15	25	5 335
72	20	33.33	7 107

La hausse de l'énergie a été ramenée à 6.20%, si on applique la hausse de 100% le m3 passerait à 0.1497 € par m3

<u>Coût moyen d'une borne de 21.60 m3/h avec 18 000 m3</u> (hors redevance Agence de l'eau):

408.00 € / ha base 2023 avec 6.20%

484.00 € / ha si hausse d'énergie à 100%

Le coût de l'irrigation HT à l'ha dépasserait le seuil de rentabilité estimé à 450€/ha en exploitation laitière ou de polyculture-élevage si la hausse de 100% de l'énergie était appliquée, au-delà de ce seuil l'irrigation n'est plus viable.

► Hausse de 3.55% sur les tarifs Location, droits et occupation du domaine du Canal du Forez : arrêté préfectoral du 01/10/2022

► Tarif Agence de l'Eau

Concession gravitaire:

Le tarif 2023 concerne les prélèvements de l'année 2021, la facture payée est répercutée sur tous les abonnements

	Rappel Tarif 2022	Tarif 2023
Hectare gravité	41.00 l'ha	31.00 l'ha
Minimum et l/s jardin	10.25 l'un	7.80 l'un
Forfait jardin & Abonnement	4.10 l'un	3.10 l'un
Domestique		
l/s agricole, aspersion, collectif	73.20 le 1/s	56.00 le l/s

Périmètre de St Cyprien et Montverdun :

Périmètre de St Cyprien		
Redevance Agence de l'eau m3 2022	0.0232 € /m3 borne agricole et usage jardin	
Rappel Redevance Agence de l'eau m3	0.0206 € /m3 borne agricole et usage	
2021	jardin	
Périmètre de Montverdun		
Redevance Agence de l'eau m3 2022	0.0167 € /m3 borne agricole et usage jardin	
Rappel Redevance Agence de l'eau m3 2021	0.0167 € /m3 borne agricole et usage jardin	

► Secrétariat des ASA :

▶ Hausse de tarifs de 6.2%

ASA Adhérentes moins de 10 adhérents	1 338.00
ASA Adhérentes plus de 10 adhérents	2 044.00

► Contribution groupement achats d'énergies 2022:

à refacturer aux ASA ayant intégré le groupement d'achat

Part fixe: 18 € par ASA

Part variable: 0.0002 € par Kwh

► Contribution au Guichet Unique INERIS pour 2022 :

à refacturer aux ASA répertoriées sur le guichet unique pour le traitement des DICT selon la dépense réelle.

► Part Exploitation des réseaux desservis par les stations du Mont d'Uzore et des Vignasses et Part renouvellement des équipements des stations du Mont d'Uzore et Vignasses pour l'année 2022 :

Les ASA desservies au titre de la saison 2022 remboursent au SMIF en 2023 les charges réelles de fonctionnement et de renouvellement, toutes les charges n'étant pas encore connues à ce jour,

➤ Ces tarifs seront votés ultérieurement lorsque le bilan de l'année 2022 sera complet.

Compte-tenu de la hausse de l'énergie en 2023, il est proposé de facturer un acompte sur la consommation 2023 dans le courant de l'année 2023.

Proposition: la moitié de la part énergie 2023 calculée comme suit:

(Energie électrique 2022 / m3 2022) x m3 année moyenne / 2

Fourniture d'eau exceptionnelle:

Remplissage d'un étang pour lutter contre la jussie (plante invasive)

Desserte par la Station du Mont d'Uzore et le réseau de l'ASA DE LA PRA : volume estimé à 50 000 m3

Tarif proposé : selon le mode de calcul retenu le prix varie de 0.165 €/m3 et 0.180 € /m3 sans la redevance Agence de l'eau qui sera facturée directement par l'ASA de LA PRA.

Décisions:

- ➤ Hausse des tarifs de 6.2%
- ➤ Rabais année sèche au taux de 50 %
- Facturer un acompte sur la consommation 2023 pour les ASA desservies par les stations du Mont d'Uzore et des Vignasses
- Prix desserte fourniture d'eau exceptionnelle à définir € HT/m3





Alerte : l'évolution des tarifs électricité 2023 met en danger 60 ans d'investissement public pour l'irrigation collective, l'agriculture Ligérienne et ses filières associées

A Montbrison, le 13 janvier 2023

Exposé

D'un point de vue national:

Depuis fin 2021, le prix de l'électricité augmente. Utilisateurs électro-intensifs, les ASA (Associations Syndicales Autorisées) et Syndicats Intercommunaux d'irrigation et d'assainissement voient leurs charges d'électricité croitre de façon exponentielle.

La dernière mesure annoncée, l'amortisseur électricité, concerne l'achat d'électricité au-dessus de 180 €/MWh, mais il ne s'agit pas d'un seuil d'écrêtement et à ce tarif les pompes des réseaux d'irrigation resteront arrêtées. La production agricole qui a été sécurisée par 60 ans d'aménagement hydraulique permettant l'acheminement de l'eau vers les champs redeviendra vulnérable aux aléas climatiques. Cela risque de renforcer la crise en portant atteinte à la sécurité alimentaire nationale.

La crise énergétique actuelle est le résultat de la concomitance conjoncturelle de plusieurs évènements : la reprise économique post-covid, la guerre en Ukraine et l'indisponibilité d'une grande partie du parc de production nucléaire Français. Ces évènements mettent en lumière les limites de l'organisation actuelle du marché de l'électricité et ses dérives spéculatives.

Les exploitants agricoles ne pourront pas répercuter l'augmentation des coûts de production dans leur prix de vente et c'est un pan entier de l'économie qui risque de s'effondrer. La note jointe explique cette situation spécifique.

Face à ce constat, pour maintenir la capacité de production et l'autonomie alimentaire à des prix accessibles pour les Français et les européens, il faut agir vite.

Il est impératif que les ASA et autres structures, collectives et individuelles, de gestion d'eau à vocation agricole qui ont un profil de consommation atypique en consommant de l'électricité en été, hors période de tension sur les réseaux puissent fonctionner à des coûts soutenables.

Pour ce faire, un bouclier tarifaire spécifique, à savoir:

Contenir, pour chaque structure collective d'irrigation (ASA et apparentés), l'augmentation du prix du MWh à 30 % par rapport à 2022 avec un plafond à 120 € par MWh.

A l'échelle du territoire:

Le Département de la Loire dispose de conditions pédoclimatiques globalement peu favorables à l'agriculture : sols peu profonds, bénéficiant d'une faible pluviométrie (600 mm par an à Montbrison – plaine du Forez)

La surface irriguée du département représente environ 6,5 % de la surface agricole. Cette faible surface demeure néanmoins vitale, pour sécuriser la production fourragère nécessaire aux élevages et, pour permettre une diversification des cultures (maraichage, arboriculture...). Cette surface irriguée est considéré par les irrigants comme une assurance.

En zone de plaine (du Forez), l'irrigation est permise grâce à des réseaux collectifs alimentés par le canal du Forez. En zone de monts, l'irrigation s'effectue majoritairement à partir de retenues individuelles. Selon les systèmes, l'augmentation du prix de l'énergie, pourra avoir comme conséquence un arrêt de l'irrigation. Néanmoins, les charges d'amortissement en cours de réalisations individuelles et collectives devront être honorées.

De ce fait, les agriculteurs ligériens peuvent difficilement arrêter d'arroser sans mettre en péril leur exploitation et par ricochet l'ASA qui les dessert puis le Canal du Forez. La filière agroalimentaire aval qui est importante dans le Loire serait remise en cause, le paysage (bocage, étangs,...) et la biodiversité apportés par l'agriculture et l'irrigation seraient dégradés. Il faut se rappeler que jusqu'à la fin du XIXème siècle la plaine du Forez était pauvre et insalubre, la malaria y sévissait.

Quelques chiffres pour montrer l'impact de l'augmentation de l'énergie électrique sur les exploitations agricoles ligériennes:

L'irrigation dans la Loire représente 15 000 ha et environ 850 exploitations, 9000 ha sont irrigués à partir du Canal du Forez.

Pour ce qui est des ASA alimentées par le Canal du Forez :

Avant la crise énergétique, l'énergie électrique représentait en moyenne 20 % du budget d'une ASA, Avec l'augmentation annoncée actuellement sur l'énergie, ce pourcentage dépasserait 50 %. Le coût HT du m3 passerait de 0,10 € en moyenne à plus de 0,25 €.

Le coût de l'irrigation HT à l'ha dépasserait presque partout le seuil de rentabilité estimé à 450€/ha en exploitation laitière ou de polyculture-élevage. Au-delà de ce seuil, l'irrigation n'est plus viable.

En dehors du périmètre du Canal du Forez, il existe 7 structures collectives (ASA, CUMA) d'irrigation collective, 3 ASL constituées d'irrigants individuels en cours d'études pour la création de réseaux collectifs et plus de 400 exploitations agricoles irrigantes à partir de forages ou de retenues collinaires (maraichers, arboriculteurs, pepiniéristes et horticulteurs, éleveurs, ... en agriculture biologique comme en agriculture conventionnelle).

La nécessité de contenir, pour chaque structure collective d'irrigation (ASA et apparentés), l'augmentation du prix du MWh à 30 % par rapport à 2022 avec un plafond à 120 € par MWh est encore plus prégnant dans le département de la Loire.

PJ: Note complémentaire de ASA de France



COMMENTAIRE SUR LA NOTE D'ASA DE FRANCE

Cette note date de novembre 2022.

ASA DE FRANCE fait état d'un amortisseur tarifaire à 325 €/MWh.

Depuis la rédaction de cette note il y a eu une annonce pour un bouclier tarifaire à 180 €/MWh, cependant ce montant est encore trop haut et il ne s'agirait pas d'un écrêtement au-delà de 180 € /MWh mais d'un rabais au-delà de ce seuil.

Quoiqu'il en soit ce n'est qu'une annonce.

Fait le 11 janvier 2023

Annick ROSSIGNEUX

Directrice du SMIF







N/Réf.: AR/SB

dossier sairi par : A.ROSSIGNEUX

Email: direction@smif42.fr

Ligne directe: 0477962254

Objet: Evolution des tarifs electricité 2023/Bouclier énergétique

MONTBRISON, & 13 janvier 2023

Alerte : l'évolution des tarifs électricité 2023 met en danger 60 ans d'investissement public pour l'irrigation collective,

l'agriculture Ligérienne et ses filières associées

Mesdames et Messieurs les Députés, Mesdames et Messieurs les Sénateurs,

Suite à notre réunion du 9 janvier dernier, nous vous adressons le diaporama présenté par le SIEL ainsi qu'un exposé sur le sujet de l'évolution des tarifs d'électricité et sa note complémentaire d'ASA de France.

En tant qu'élus de notre territoire, comprenant l'importance des réseaux collectifs et de l'irrigation pour l'agriculture locale, nous vous remercions d'intervenir pour que les ASA et l'ensemble des agriculteurs irrigants, en réseau collectif comme à partir de ressource individuelle, bénéficient d'un bouclier énergétique adapté à la situation afin de contenir l'augmentation du prix du MWh à 30 % par rapport à 2022 avec un plafond à 120 € par MWh.

Vous remerciant par avance de votre soutien, nous restons à votre disposition pour toutes précisions et vous prions de recevoir, Mesdames et Messieurs les Députés et les Sénateurs, nos respectueuses salutations.

Le Président du SMIF.

Le Président de la Chambre d'Agriculture,

Le Président

mond VIAL

Jean-Yves BONNEFOY

P.J.: - diaporama SIEL

- exposé sur l'évolution des tarifs d'électricité

- note complémentaire ASA de France + commentaire SMIF

Syndicat Mixte d'Irrigation et de Mise en Valear da Forez

Immeable Le Vaaban - 2im étage - Paro des Comtes du Forez, 1, rac Michel Portier

Adresse postale : S.M.I.F. - B.P. 181 - 42604 MONTBRISON Cedex

Til.: 04 77 96 10 39 - Fax: 04 77 58 83 08 - contact Comif42 for - www.canaldaforez.for





Association Nationale des Associations Syndicales de Propriétaires

NOTE EXPLICATIVE:

L'EVOLUTION DES TARIFS D'ELECTRICITE 2023 MET EN DANGER 60 ANS D'INVESTISSEMENTS PUBLICS POUR L'IRRIGATION COLLECTIVE

CONSTATS: L'AMORTISSEUR ELECTRIQUE EST INADAPTE A L'AGRICULTURE

Depuis fin 2021, le prix de l'électricité augmente. Utilisateurs électro-intensifs, les ASA (Associations syndicales autorisées) d'irrigation et d'assainissement voient leurs charges d'électricité monter de façon exponentielle.

En 2022, l'état a décidé

- Une mesure exceptionnelle de baisse de la CSPE. Notons cependant que la baisse de 22,50 € à
 0.50€/MWh de CSPE a un impact limité sur les ASA, celles-ci bénéficiant, en tant que
 structuress électro-intensives, déjà avant la crise d'un taux de 2€/MWh.
- Une augmentation de 20TWh du volume d'ARENH.
- Une aide aux entreprises énergo-intensives dans le cadre du plan de résilience, dont les ASA et apparentées ont été exclues.

Pour 2023, le gouvernement vient d'annoncer :

- Le maintien de la CSPE au minimum légal européen.
- Le retour à 100 TWh de l'ARENH alors même qu'avec 120 TWh, les simulations de prix étaient déjà alarmantes en termes d'écrêtement d'ARENH à venir en décembre.
- Un amortisseur tarifaire sur l'électricité pour ceux qui, du fait de l'écrêtement lié au dépassement du volume d'ARENH, se retrouveraient à devoir payer plus de 325€/MWh...

Quand bien même les ASA et Syndicats intercommunaux seraient éligibles à l'amortisseur tarifaire, à 325€/MWh les pompes de nos réseaux resteront arrêtées. La production agricole qui a été sécurisée par 60 ans d'aménagement hydraulique permettant l'acheminement de l'eau vers les champs redeviendra vulnérable aux aléas climatiques risquant de renforcer la crise en portant atteinte à la sécurité alimentaire nationale.

LA CAUSE: LES DERIVES SPECULATIVES DU MARCHE DE L'ARENH IMPACTENT FORTEMENT LES RESEAUX D'IRRIGATION

La crise énergétique actuelle est le résultat de la concomitance conjoncturelle de plusieurs évènements : la reprise économique post-covid, la guerre en Ukraine et l'indisponibilité d'une grande partie du parc de production nucléaire Français qui mettent en lumière les dysfonctionnements de l'organisation actuelle du marché de l'électricité et ses dérives spéculatives.

En 2010, la loi Nome a instauré la mise en place du dispositif de l'ARENH, par lequel EDF, producteur historique et gestionnaire des centrales nucléaires, doit revendre chaque année 100 TWh d'électricité nucléaire aux fournisseurs alternatifs à un prix de 42 €/MWh.

Les droits d'accès à l'ARENH sont conditionnés à la période de consommation dans l'année. Les réseaux collectifs d'irrigation bénéficient de droits ARENH conséquents dès lors qu'ils consomment l'électricité en été, hors période de tension électrique. Leurs contrats sont le plus souvent indexés sur l'ARENH et présentent des taux d'ARENH importants. Ces taux élevés rendent les contrats des réseaux collectifs d'irrigation très sensibles à l'écrêtement. En effet, chaque année, durant la première quinzaine de décembre, lorsque le volume total d'ARENH demandé dépasse les 100TWh disponibles, chaque fournisseur doit racheter sur le marché, le volume d'électricité correspondant à l'écrêtement. L'an dernier, les marchés se sont emballés post écrêtement, au moment de l'achat du volume d'électricité de remplacement. Les réseaux collectifs d'irrigation se sont retrouvés avec de très fortes augmentations du prix du kWh. Les mesures prises par le gouvernement en 2022 ont permis de moduler la hausse. En 2023, du fait du retour à 100TWh d'ARENH, et malgré les mesures annoncées, l'augmentation de prix du kWh sera encore plus importante pour les réseaux collectifs et l'écrêtement à venir risque de remettre en question leur utilisation.

La gestion actuelle des droits ARENH et l'écrêtement consécutif de leur intégration aux contrats audelà de leur disponibilité est un piège qui se referme sur les réseaux d'irrigation depuis que les cours du marché de l'électricité explosent

Les assolements pour 2023 sont déjà largement déterminés, les exploitants agricole ne pourront pas répercuter l'augmentation des couts de production dans leur prix de vente et c'est un pan entier de l'économie qui risque de s'effondrer..

NOTRE PROPOSITION: UN BOUCLIER TARIFAIRE SPECIFIQUE AUX CONSOMMATIONS ATYPIQUES POUR L'IRRIGATION

Face à ce constat, pour maintenir la capacité de production et l'autonomie alimentaire à des prix accessibles pour les Français et les européens, il faut agir vite.

ASA de France vous demande de faire le nécessaire pour les ASA et autres structures de gestion d'eau à vocation agricole qui ont un profil de consommation atypique en consommant de l'électricité en été , hors période de tension sur les réseaux. Aussi nous vous demandons un bouclier tarifaire spécifique, à savoir :

Contenir, pour chaque structure collective d'irrigation (ASA et apparentés), l'augmentation du prix du MWh à 30 % par rapport à 2022 avec un plafond à 120 € par MWh.

ANNEXE

LES ASA ET STRUCTURES APPARENTEES PEUVENT ETRE AIDEES SANS TOMBER SOUS LE REGIME DES AIDES D'ETAT

La décision de la commission européenne SA 35661 (2012/n) « contribution pour les travaux d'irrigation des consortiums de bonification des marches » explicite cette analyse fondamentale et peut être transposée au cas des ASA :

Les associations syndicales de droit public, qu'elles soient autorisées au constitué d'office, sont régies par l'ordonnance n°2004-632 du 1^{er} juillet 2004 et de son décret d'application 2006-504 du 3 mai 2006 répondent à tous les critère énoncés par cette décision :

- Ce sont des organismes économiques de droit public comme les consortiums italiens.
- comme les consortiums italiens, les ASA sont chargées sur le territoire qui leur est assigné par la loi, d'accomplir des actions de contrôle et gestion d'équipements publics (elles peuvent également les créer);
- tous les propriétaires de biens immobiliers situés dans le périmètre de l'ASA sont obligatoirement associés, comme cela est évoqué par la commission pour les consortiums italiens. Ce critère permet à la commission d'exclure le caractère sélectif de l'aide et donc d'exclure l'aide du champ des aides d'états.
- L'utilité publique et l'intérêt général de l'activité des associations syndicales publiques sont reconnus par la loi.
- En droit français, la formule de l'établissement public est un mode de gestion du service public, ce qui semble correspondre à la notion de « sous-traitance des services de l'État » évoquée par la commission dans sa décision sur les consortiums italiens.

ASA DE FRANCE C'EST:

1149 ASA et syndicats, et plus de :

- 35 000 exploitations agricoles,
- 2.4 millions d'hectares
- 390 GWh consommés annuellement
- 30 millions d'€ d'électricité en 2020,
- dans 42 départements.





GROUPEMENT ACHAT D'ENERGIE SIEL-TE - SMIF

Le 9 janvier 2023 à 9h15 (locaux Département 42 - Montbrison)

Philippe ROLLAND - Responsable du pôle SATEN en charge du Groupement Achat Energie Pierre SIMONE - 1er VP du SIEL-TE en charge de la Transition Energétique Patrick MOUNIER - Responsable du service Transition Energétique

Groupement d'achat d'énergies

ADHERENTS AU GROUPEMENT D'ACHATS

Adhérents	2018-2021	2022-2024	2023-2024
Electricité	300	331	343
Gaz	104	111	133
Bois		21	23
TOTAL	308	335	350

Groupement d'achat d'énergies

Volume et Nombre Points de Comptage

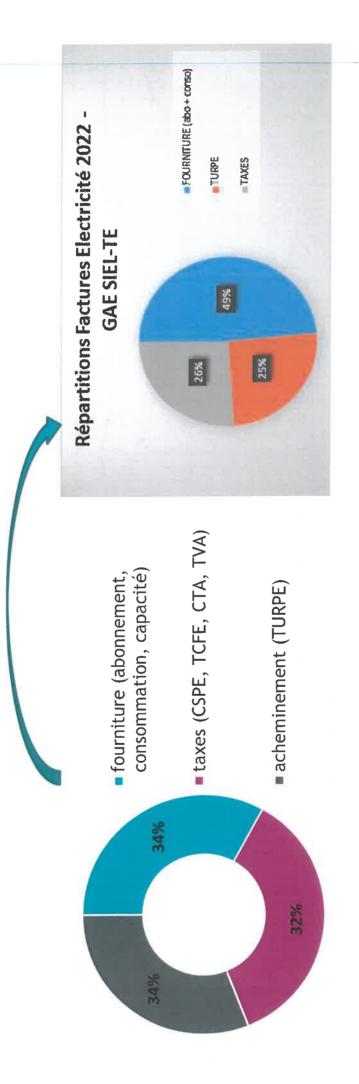
				63.77	GWh		
тотаих	Total GWh	45.35	47.8	43.3	19.82	7	114 GWh
<u> </u>	Total Sites	5560	5361	268	64	25	1264
Marchés 2022	GWh consommé annuel	0.95 GWh	4.3 GWh	8 GWh	3.7 GWh		20.2 GWh
March	Nombre de sites	154	533	88	13		196
2021	GWh consommé annuel	44.4 GWh	43.5 GWh	35.3 GWh	16.12 GWh	7 GWh	94 GWh
Marchés 2021	Nombre de sites	2406	4828	480	51	25	1068
	Segmentation	C5 éclairage public	C5 Bâtiment	C4	C3 - C2	C4 - C3 - C2 avec de l'énergie réservé	T1 - T2 - T3 - T4 - Tige cuisine et branchement de courte durée
	Energie				Electricité		6 Gaz Naturel
	Lot	-	7	m	4	LO.	9



Marché électricité

Zoom sur le prix de l'électricité Avant Crise / Après Crise

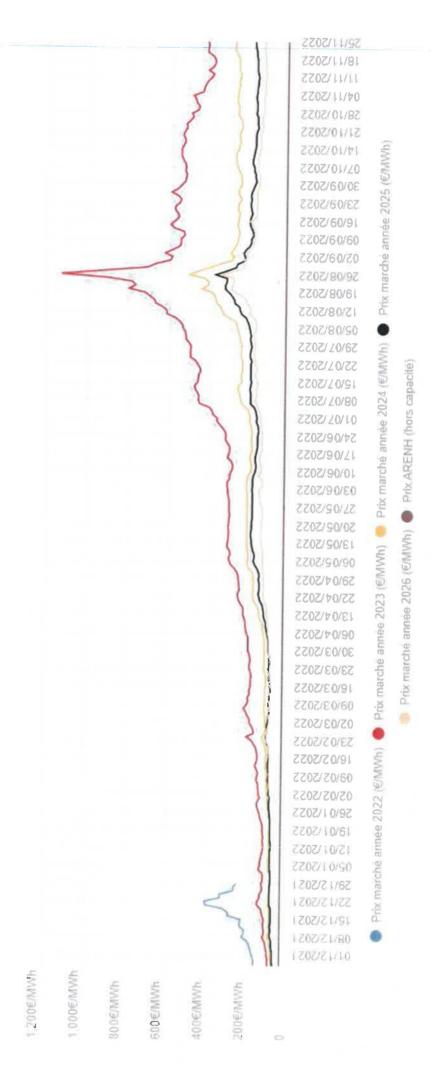
Couvre les coûts engendrés par la production, le transport, la distribution, la commercialisation et les taxes



Les fournisseurs paient tous la même part sur l'acheminement et les taxes.



Évolution des prix de l'électricité ces 12 derniers mois

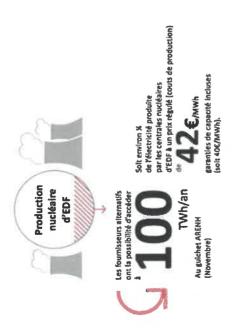


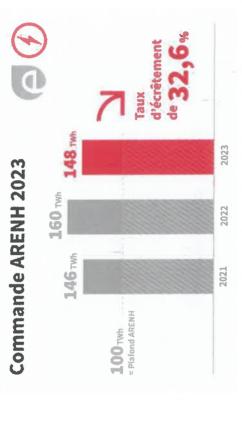




Marchés type ARENH jusqu'au 31/12/2024:

Mécanisme ARENH : EDF a obligation de vendre aux fournisseurs jusqu'à 100 TWh /an d'énergie nucléaire.





Pour 2023 : Volume de 100 TWh à 42€/MWH Mécanisme ARENH : (en attente décret)

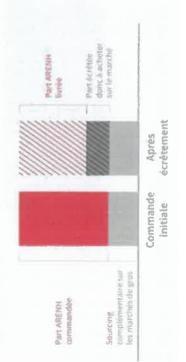
Principe:

- Les fournisseurs font la demande à la CRE avant le 31/10 de chaque année N-1, puis publication de la CRE fin novembre sur taux écrêtement appliqué.

- Suite à cet écrêtement, il est donc nécessaire d'acheter chaque année un volume complémentaire en décembre de l'année N-1







Bouclier tarifaire pour 2023

TICFE réduite, prorogation de la réduction jusqu'au 31 janvier 2024



Bouclier tarifaire pour 2023



Amortisseur électricité en 2023

En attente : décret et Loi Finances 2023

Sous réserve de confirmation par voie réglementaire :

Montant de l'aide

- · L'État compense l'écart entre le prix de l'électricité hors acheminement et hors taxes, et 180 E/MWh
- Sur 50 % des volumes d'électricité consommés
- Dans la limite d'une aide de 160 €/MWh maximum sur l'ensemble de la consommation





P: prix de l'électricité payé, hors acheminement et hors taxes

Au-delà d'un prix P de 500 €/MWh, l'aide atteint son maximum de 160 € d'aide par MWh





10

Bouclier tarifaire pour 2023

Cas type 1

Prix de l'énergie annuel 400 4/MWn (0,4 6/kWh) mayen, "Ors "urpe of hors taxe, avant Arrort swear

50 % des d'énergie volumes

400 E/MWh (0.4 E/kWh)

le prix moyen annuel de Penerge sur 50 % des volumes in un prix de L'amortisseur fait passer 180 C/MW/h (0,186/kW/h).

290¢/MWh (0,29 ¢/kWh) Prix de l'énergie annuel mayen, hors Turbe et hors taxe, après Arrestisseur

Amortisseur -- -110€/MWh (0,11 E/MWh)

(/WWh)

Sur SO % des volumes, le prix baisse 220 6fMWh (0.22 consommé, la baisse du coût moyen de l'énergie est donc

de 50 %, de 220 E/MWh (0,22 6/kWh), soit 110 6/MWh (0,11

volume

a

tout

Sur

E(KWN),

Crédits: Ministère de la Transition écologique

E territoire d'énergie LORRE - SIEL

DÉTAILS PAR LOTS: Prix définitif 2023 connu le 15/01/2023 MARCHE ELECTRICITE

Une décomposition du bordereau calquée sur le TURPE en vigueur et avec hypothèses suivantes : Taux écrêtement : 32.57%, et prix électricité complémentaire à 470 €/MWh.

Lot 2: C5 Bâtiment (contrat C5 SMIF uniquement)

4bonnement (en €/kVA)	Conso HPSH HPSB HCSH HCSB (en €/MWh) (en €/MWh)	Conso HCSH HCSB (en €/MWh) 2022	Conso HPSH HPSB (en €/MWh) 2023	Conso HCSH HCSB (en €/MWh) 2023
	84.11	,	138.10	/
	90.31	67.58	150.93	128.20

O	
Écart avec TRV 2022 VS GAE2022	- 8% sur TTC
Écart Marché actuel Sur facture en TTC	+ 39 %



Lot 5: C4 C3 C2 (énergie réservée): prix fourniture / (prix 2022) / prix avec amortisseur

Sur	vi III		
HCSB	317.23 (85.02) 248.61	305.18 (82.39) 242.59	309.01 (84.01)
Type Pointe HPSH HCSH HPSB E	252.04 (87.21) 216.02	187.14 (84.23) 183.57	241.70 (82.58) 210.89
НСЅН	63.34 (67.25)	64.52 (68.05)	59.14 (65.20)
HPSH	89.42 (95.30)	96.56 (102.16)	85.35 (91.75)
Pointe	105.06 (113.06)	(124.33)	
Туре	C 2	ຶ	42

Ecart 2023/2022 Avec amortisseur	+ 100%
Ecart 2023/2022 Sur facture en €/TTC Sans amortisseur	+ 131%

0
129
14
4-
Arm.
4
\o
46%
6
4
<u> </u>
-
T
т.
Ţ





Etritoire d'énergie

MERCI DE VOTRE ATTENTION

AUNEXE

contact@smif42.fr

De:

DDT 42/SEE (Service Eau Environnement) emis par COMMERE Sylvie - DDT

42/SEE/MTEAJA <ddt-sef@loire.gouv.fr>

Envoyé:

mercredi 11 janvier 2023 10:46

Cc:

LLEXA Gautier - DDT 42/SEE; COULAND Benjamin - DDT 42/SEE/PPE/TSER; OUDIN

Claire-Lise (Cheffe de service) - DDT 42/SEE; DDT42 directeur

Objet:

Mise en consultation projet d'ACS

Indicateur de suivi: État de l'indicateur:

Assurer un suivi Avec indicateur

A l'attention des membres du Comité ressource en eau

Mesdames, Messieurs,

Lors du comité départemental de l'eau du 16 décembre dernier, les résultats du retour d'expérience sécheresse vous ont été présentés. Parmi eux figurent les grands principes qui régissent le projet d'arrêté cadre sécheresse, dont la mise en consultation vous a été annoncée pour ce début d'année.

Ainsi, je vous informe que cette consultation est ouverte à partir du jeudi 12 janvier 2023 et qu'elle durera jusqu'au mercredi 1er février inclus, soit une durée de 21 jours calendaires.

L'arrêté cadre est disponible au lien suivant. Il est accompagné d'une note de présentation et d'un résumé non technique:

https://www.loire.gouv.fr/arrete-cadre-secheresse-a9178.html

Vous pouvez, pendant cette période, envoyer vos observations par courriel à l'adresse :

ddt-arrete-cadre-secheresse@loire.gouv.fr

ou par voie postale à la DDT de la Loire, le cachet de la poste faisant foi :

DDT de la Loire, Service Eau et Environnement 2 avenue Grüner, CS 90509, 42007 Saint-Étienne Cedex 1

Le projet de décision d'arrêté-cadre sécheresse, la note de présentation ainsi qu'un résumé non technique sont disponibles durant cette période sur support papier à la DDT de la Loire pendant les horaires habituels d'ouverture.

PRÉFÈTE

Sylvie COMMERE Direction Départementale des Territoires Service Eau Environnement DE LA LOIRE Assistante du service eau et Environnement Tél.: 04 77 43 80 52

Liherri Égalité Fraternîtê

courriel: sylvie.commere@loire.gouv.fr Site internet : www.loire.gouv.fr

S.M.I.F. – BP 181 – 42604 MONTBRISON CEDEX Liste des marchés conclus en 2022

Dématérialisation sur AWS marchespublics.loire.fr		T-PA-43055	T-PF-43159		
Montant du Marché HT en E		188 938 €	514 215.55 €	1 646 803.01 € 499 484.00 € 66 350.00 € 2 212 637.91 €	1 357 210.00 € 43 830.00 € 948 960.00 € 2 350 000.00 €
Code postal de l'attributaire		42600	42840	42350 42350	42600 69630 42840
Nom de l'attributaire	DE TRAVAUX - WX	SARL GOURBIERE-GACHET TP 14, rue des roseaux verts 42600 MONTBRISON	SADE CGTH 2855, route du Haut Beaujolais 42840 MONTAGNY	GROUPEMENT ENTREPRISES SAUR SAS 42210 MONTROND LES BAINS CEGELEC 42350 LA TALAUDIERE ACEA SARL 42500 LE CHAMBON FEUGEROLLES	GROUPEMENT ENTREPRISES BRUNEL SAS 42600 SAVIGNEUX FRANKI FONDATION SAS Agence de CHAPONOST 69630 SADE SGTH SA Agence de MONTAGNY 42840
Date du marché	MARCHE	21/10/2022	12.12.2022	12.12.2022	12.12.2022
Objet du marché		Travaux annexes sur Retenue Uzore	Travaux de restructuration des installations Uzore – Appel d'offres ouvert Lot 1 – Canalisations N° 2022000001	Lot 2 - Electromécanique N° 2022000002	Lot 2 – Génie Civil

Réf. info Z.Investissements - Marches Publics\SUIVI des MARCHES\recencement des Marchés-art 138 CMP\année 2022\liste des marchés année 2022_vdef.doc

2500€	4600€		526 € /mois		1095.30 €		3450 €	15 300 €	3000 €	1280 € 960 €
42480	42600	Š.	42600		42110		42400	42000		42000
FEDERATION DE PECHE 6, allée de l'Europe 42480 LA FOUILLOUSE	SRE 1617, route d'Arpheuil 42600 VERRIERES EN FOREZ	ES COURANTES ET SERVICES – FCS	FOREZ NETTOYAGE ZAC des Granges 42600 MONTBRISON	STATIONS INTELLECTUELLES - PI	Philippe DEROSIER	Hydrogéologue 95, chemin du Vallon 42110 VALEILLE	SAS ANDRE DAUPHY 2, allée Nicols Copernic 42400 ST CHAMONID	VDI VINCENT DESVIGNES INGENIERIE SARL	Le Polygone 46, rue de la télématique 42000 SAINT-ETIENNE	Cabinet d'Avocats Philippe PETIT 2, rue de la République 42000 SAINT-ETIENNE
29/11/2022	29/03/2022	HE DE FOURNITUR	Contrat entretien Durée: 1 an Du 16.02.2023 au 16.02.2024	HE DE PRESTA	1/07/2022		8/7/2022	12/07/2022		01/09/2022 07/12/2022
PECHE ELECTRIQUE RETENUE UZORE	DEMOLITION CABANE A BATEAUX à St-Just-St-Rambert (Désamiantage)	MARCHEDE	Nettoyage et entretien des locaux du SMIF	MARCH	HYDROLOGUE_Retenue Uzore		Mission CSPS Restructuration Uzore	Maîtrise d'œuvre Pose Vanne clapet aux Marmites	Analyses des offres	RESTRUCTURATION UZORE Conseils Juridiques

Réf. info Z.Unvestissements - Marches Publics\SUIVI des MARCHES\vecencement des Marchés-art 138 CMP\année 2022\liste des marches année 2022_vdef doc

			T-PA-42114			T-PA-43551		
3250€	2055 €		Mini 10 000 €	Maxi 85 000 €		44 500 €		
	42940		42210			42210		
Sylvain VIGANT Bureau d'études independent Assistance à Maîtrise d'ouvrage/Expert Faune flore Environnement Sylvain.vigant@wanadoo.fr 0783103921	CESAME SARL ZA du parc 42940 FRAISSES	MARCHE ACCORD-CADRE A BONS DE COMMANDE - ACRDC	SAUR AGENCE LOIRE	ZA LES BERGERES	165, rue de la Sauveté 42210 MONTROND LES BAINS	SAUR AGENCE LOIRE	ZA LES BERGERES	165, rue de la Sauvete 42210 MONTROND LES BAINS
16/12/2022	8/11/2022	CORD-CADRE	21.10.2022			14.10.2022	Notifié le	3.1.2023
Suivi ECOLOGUE_ Restructuration Uzore 16/12/2022	Retenue ST-PAUL D'UZORE Expertise Naturaliste	MARCHEAC	Travaux de Curage de Contre-Fossés et de	Terrassement	(N°2022ACBDC00001)	Grosses Réparations Urgentes	(N°2022ACBDC00002)	